



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020

WWW.EPTB-LOIRE.FR

■ Régions • Auvergne-Rhône-Alpes • Bourgogne-Franche-Comté • Centre-Val de Loire • Nouvelle-Aquitaine • Occitanie • Pays de la Loire ■ Départements • Allier • Ardèche • Cher • Creuse • Indre-et-Loire • Loir-et-Cher • Loire • Haute-Loire • Loire-Atlantique • Loiret • Lozère • Maine-et-Loire • Nièvre • Puy-de-Dôme • Saône-et-Loire • Haute-Vienne ■ Villes et Intercommunalités • Agglomération de Nevers • Agglomération du Puy en Velay • Agglopolys • Angers Loire Métropole • Bourges • CAREN • Clermont Auvergne Métropole • Forez-Est • Le Grand

ETABLISSEMENT



PUBLIC
Loire

Charolais • Limoges Métropole • Loire Forez • Loire Layon Aubance • Mayennes Communauté • Montluçon Communauté • Moulins Communauté • Mayennes Métropole • Orléans • Pays d'Arcenis • Riom Limagne et Volcans • Roannais Agglomération • Romorantinais et Monestols • Saint-Etienne-Métropole • Saumur Val de Loire • Territoires Vendmois • Touraine-Est Vallées • Touraine-Ouest Val de Loire • Tours Métropole Val de Loire • Vichy Communauté • Vierzon Sologne Berry ■ SICALA • Allier • Cher • Haute-Loire • Nièvre

SOMMAIRE

P3 / MOT DU PRÉSIDENT

P4 / FAITS MARQUANTS

P7 / EXPLOITATION DES OUVRAGES
DE NAUSSAC ET VILLEREST

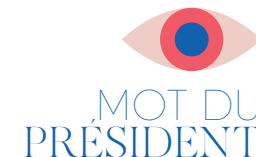
P15 / ÉVALUATION ET GESTION
DES RISQUES D'INONDATIONS

P23 / AMÉNAGEMENT ET GESTION DES EAUX

P31 / STIMULATION DE LA RECHERCHE,
DU DÉVELOPPEMENT
ET DE L'INNOVATION

P37 / ANNEXES

CHÈRES
ET CHÈRS
COLLÈGUES,



La gravité de la situation sanitaire a indubitablement marqué de son empreinte l'année 2020. Le parti pris par l'Établissement, dans sa communication notamment, a été celui de la sobriété et de la simplicité. Avec, en termes opérationnels, une attention constante portée prioritairement à la protection des agents et, dans le même temps, à la continuité d'activité indispensable à l'accomplissement des missions confiées. Les résultats obtenus l'ont été dans ce contexte-là. Ils attestent, s'il en était besoin, de notre capacité d'adaptation.

Pour l'acteur de bassin fluvial qu'est l'Établissement, la nécessité de continuer à répondre au besoin de proximité exprimé localement a conduit cette année à une vigilance accrue par rapport à tout ce qui pouvait affecter notre connectivité et notre réactivité. Nos efforts dans le champ de l'animation territoriale ont été intensifiés en conséquence, qu'il s'agisse des interventions au titre de l'aménagement et la gestion des eaux (SAGE, CT, PTGE, Etudes HMUC...) ou de celles relevant de l'évaluation et la gestion des risques d'inondations (SLGRI, PAPI, Étude « 3P »...). Nonobstant le facteur « limitant » cette approche intégrée, à savoir la réduction des moyens financiers mis à notre disposition pour ce faire, ainsi que l'accroissement des exigences administratives pouvant découler de la multiplication des dispositifs.

Les métiers de l'Établissement, focalisés sur la gestion de l'eau et des risques naturels associés, l'ont conduit de longue date à intégrer l'incertitude à ses modes de faire. Parmi les nombreux enseignements tirés des retours d'expérience, figure en bonne place celui invitant, en complément de *scenarii* d'anticipation, à partir des moyens disponibles dans la situation donnée pour en déduire les effets utiles qu'il est raisonnablement possible d'escompter. Autrement dit, progresser dans une logique itérative, très éloignée de celle du tout ou rien. Ainsi, avec un double objectif d'efficacité dans la mise en œuvre de la politique publique et d'optimisation de la dépense correspondante, a-t-il été possible de poursuivre la co-construction du projet d'aménagement d'intérêt commun pour la gestion des infrastructures de protection contre les inondations sur l'ensemble du bassin de la Loire et ses affluents.

Étant souligné par ailleurs que l'année 2020 a également nécessité une importante contribution des deux barrages de l'Établissement, pour assurer le soutien d'étiage sur les axes réalimentés de la Loire et de l'Allier, couplé avec la gestion de celui de Villerest suite à l'épisode de pluies très abondantes de mi-juin.

Je remercie les collectivités membres et nos partenaires d'avoir permis l'ensemble de ces réalisations, dans leur diversité et leur complémentarité, en cohérence et solidarité de bassin !

Le Président
Daniel FRÉCHET

Rapport d'activité 2020 / 3

2

ÉVÈNEMENTS MARQUANTS



Poursuite de la coopération technique avec le bassin de l'Elbe (Memorandum avec le Land de Saxe-Anhalt)



Emergence de projets de territoire de gestion de l'eau (PTGE) sur les bassins Allier aval et Cher



Validation de l'état des lieux réalisé dans le cadre de l'étude 3P (Prévention/Prévision/Protection) contre les inondations sur le bassin du Cher

Actualisation de la composition des instances de l'Établissement (comité directeur et commissions)



Renforcement de la coopération avec le Département d'Indre-et-Loire pour la gestion de plusieurs tronçons de digues non domaniales

Contribution à l'élaboration du plan Loire V



Restitution des résultats de l'étude de dangers « aménagement hydraulique » du barrage de Villersrest



Remise au Préfet coordonnateur de bassin du rapport de juin 2020 sur l'état d'avancement du projet d'aménagement d'intérêt commun (PAIC)



Soutien des étiages de l'Allier et de la Loire



Portage du PAPI de Montluçon et du contrat territorial du Cher montluçonnais



Déploiement sur l'axe Cher de la gestion déléguée de digues non domaniales (Vierzon)



Mise en œuvre du plan de continuité d'activité de l'Établissement dans le contexte de crise sanitaire

Approbation du contrat territorial de Haut-Allier et du CTG2Q des eaux dans le Cher



Exposition : Débit or not Débit, that is la gestion !



DÉBIT
OR NOT DÉBIT,
THAT IS LA GESTION !

15 NOV. 2020
JAN. 2021
2 Quai du Fort Alléaume - ORLÉANS

ETABLISSEMENT PUBLIC LOIRE

Plurirédactionnel



L'ETABLISSEMENT PUBLIC LOIRE GARANTIT DU MONTENUS DES DÉBITS DU CALVAIRE ET DE LA LOIRE À L'ESTRÉE DE SES BARRAGES POUR SÉCURISER LES USAGES DE L'EAU

RÉSULTATS DE L'ÉTUDE DE DANGERS « AMÉNAGEMENT HYDRAULIQUE » DU BARRAGE DE VILLEREST (LOIRE)

Quel que soit le scénario, l'Établissement public Loire est fortement impliqué dans la gestion de l'eau. De l'eau et des risques naturels, c'est la double compétence de l'établissement. Depuis plus de 20 ans, l'Établissement public Loire est engagé dans la gestion de l'eau. C'est pourquoi, en 2017, l'étude de dangers (ED) « aménagement hydraulique » a été réalisée afin de garantir la sécurité des personnes et des biens situés en aval du barrage de Villerest.

PRINCIPALES CONCLUSIONS DES RÉSULTATS DE L'ÉTUDE DE DANGERS

Les études de dangers ont permis de constater que le barrage de Villerest est en bon état de conservation. Les études de dangers ont permis de constater que le barrage de Villerest est en bon état de conservation. Les études de dangers ont permis de constater que le barrage de Villerest est en bon état de conservation.

3 EXPLOITATION DES OUVRAGES DE NAUSSAC ET VILLEREST

MONTANT DE LA REDEVANCE 2020

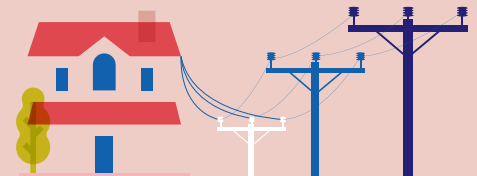
3 677 753 €

VILLEREST

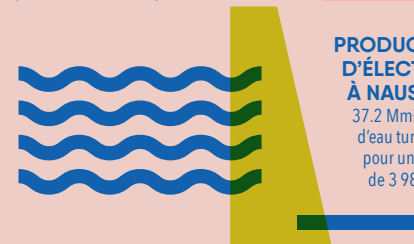
117 Mm³ D'EAU LÂCHÉE
pour le soutien d'étiage

NAUSSAC

67 Mm³ D'EAU LÂCHÉE
pour le soutien d'étiage



PRODUCTION
D'ÉLECTRICITÉ
À NAUSSAC :
37.2 Mm³ volume
d'eau turbiné
pour une production
de 3 989 287 kWh



Communiqués de presse

- Nettoyage de la retenue du barrage de Villerest : 476 tonnes de flottants enlevées
- Remplissage des retenues de Naussac et Villerest en préparation du soutien d'étiage
- Villerest : « Fais comme l'oiseau, ça vit d'air pur et d'eau fraîche, un oiseau »
- Du soutien d'étiage à la gestion de crue (et inversement) aux barrages de Naussac et Villerest



PRINCIPALES ACTIONS

- Inspection annuelle des 2 ouvrages donnant entière satisfaction

VILLEREST

- Arrêté d'autorisation d'aménagement hydraulique de l'ouvrage de Villerest
- Modernisation du dispositif d'alerte à la population
- Récupération des embâcles à l'amont immédiat du barrage suite à la crue de novembre 2019
- Nettoyage de la fresque aux oiseaux sur le parement du barrage
- Poursuite du diagnostic pour la réalisation de l'étude de dangers
- Etude de faisabilité relative à la restitution des faibles débits

NAUSSAC

- Réparation et maintenance des groupes 1 et 3
- Restauration de la continuité écologique et réparation de la vanne de dérivation du barrage du Chapeauroux
- Reprise des gabions aval rive gauche



ÉTUDE DE DANGERS « AMÉNAGEMENT HYDRAULIQUE » DU BARRAGE DE VILLEREST

L'Établissement a restitué les résultats de l'étude de dangers « aménagement hydraulique » menée en 2019 afin de répondre aux exigences réglementaires applicables aux ouvrages construits ou aménagés en vue de prévenir les inondations et aux règles de sûreté des ouvrages hydrauliques.

L'étude comporte notamment une description de l'ouvrage, des territoires à l'aval qui bénéficient de l'écrêtement des crues, de l'effet du stockage sur le risque d'inondation et des limites de fonctionnement associées. L'aménagement hydraulique de Villerest joue un rôle d'écrêtement des crues de la Loire au moins jusqu'à la crue millénale. Il permet

à l'aval de l'aménagement hydraulique, avec un gain sur la vulnérabilité des territoires.

Les territoires qui bénéficient des effets de l'aménagement hydraulique s'étendent de l'aval de l'ouvrage à Villerest jusqu'à Nantes, soit un total de 292 communes et 42 EPCI concernés sur un linéaire d'environ 680 km sur la Loire. La limite aval de ces territoires s'arrête à

Nantes. Même si des effets de l'ouvrage pourraient être observés plus en aval, l'influence maritime dans ces secteurs rend l'analyse des effets de l'ouvrage difficile voire impossible. Parmi les enjeux importants présents sur ces territoires, on peut relever, outre la population conséquente

située notamment dans les EPCI concernés, la présence des 6 Territoires à Risque important d'Inondation (TRI) de Roanne, Nevers, Orléans, Tours, Angers-Authion-Saumur et Nantes, ainsi que la présence de 4 centrales nucléaires. Suite à l'instruction du dossier d'autorisation de l'aménagement hydraulique de Villerest, transmis fin 2019, l'arrêté d'autorisation a été signé par le Préfet du Département de la Loire en juin 2020.



d'écrêter, en fonctionnement nominal, entre 27% et jusqu'à 63% du débit de pointe d'une crue, selon l'occurrence considérée et la cote initiale de la retenue lors de la survenue. L'optimum de l'écrêtement de l'ouvrage (63% du débit de pointe) est obtenu pour une crue centennale avec une cote initiale de la retenue « basse », soit sur la période entre septembre et début décembre. Cet écrêtement se traduit par une diminution du débit de pointe de la crue et donc par une baisse du niveau d'eau dans le fleuve Loire

ZOOM SUR

SOUTIEN D'ÉTIAGE

Le soutien d'étiage 2020 a été marqué par sa précocité et son intensité avec un été chaud et sec. La crue de juin a permis de compléter le remplissage des retenues à leur maximum. Les besoins en eau, le déficit pluviométrique, ainsi que les contraintes sur les lâchures de Naussac liées au chantier du barrage de Poutès ont conduit à l'abaissement de l'Objectif de Soutien d'Etiage à Gien à 45 m³/s en septembre.

Les objectifs fixés à l'Établissement pour le soutien d'étiage de l'Allier et de la Loire, ont tous été atteints.

Avant même que le soutien d'étiage ne commence, il a été nécessaire d'utiliser l'eau de la retenue de Naussac pour garantir le débit minimum au pied de l'ouvrage du 16 au 21 avril. C'est seulement la 3^{ème} fois en 37 ans de fonctionnement qu'il est fait appel au barrage de Naussac dès le mois d'avril.

Le soutien d'étiage a commencé effectivement sur l'axe Allier le 26 mai et sur l'axe Loire le 30 mai. Les objectifs de soutien d'étiage (OSE) ont alors été fixés à 50 m³/s à Gien et 13 m³/s à Vic-le-Comte, compte tenu de la précocité de l'étiage.

Les crues de la Loire et de l'Allier du 12-13 juin ont permis de compléter le remplissage jusqu'à leur maximum pour la saison, avec un volume disponible dans Naussac de 183 Mm³ et dans Villerest de 130 Mm³.

Début juillet, les débits lâchés par les barrages restaient relativement faibles, inférieurs à 5 m³/s à Naussac et de l'ordre de 13 m³/s à Villerest. À partir de la fin juillet, avec la canicule, les besoins en eau

ont fortement augmenté alors que le déficit pluviométrique se prolongeait. Il a été alors nécessaire de revoir à la hausse les débits lâchés par les ouvrages (10 m³/s à Naussac et 24 m³/s à Villerest). Les barrages soutenaient alors à plus de 50% les débits de de l'Allier et de la Loire moyenne.

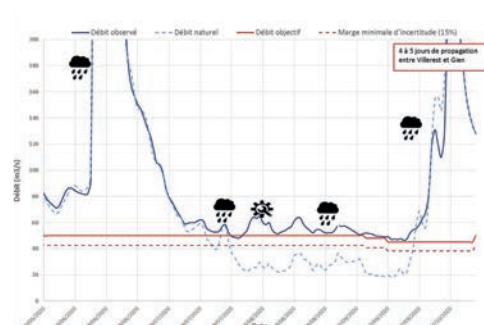
En septembre, les contraintes sur les lâchures de la retenue de Naussac – restreintes jusqu'au 1^{er} octobre par la nécessité de maintenir le débit au droit du chantier de Poutès inférieur à 15 m³/s – et le plafonnement des lâchers de Villerest (20 m³/s au 6 septembre) en fonction du volume d'eau restant dans la retenue, ont conduit le Comité de gestion (CGRNVS) à abaisser à Gien l'OSE à 48 m³/s le 9 septembre puis 45 m³/s le 16 septembre. Ceci a conduit Villerest à un niveau historiquement bas pour un mois de septembre.

Fin septembre, la situation hydrologique s'est nettement améliorée. Le soutien d'étiage de la Loire à Gien s'est terminé le 26 septembre et celui de l'Allier le 3 octobre.

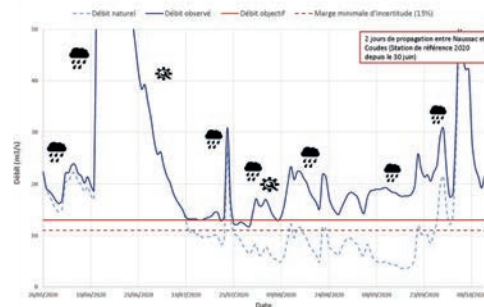
Une fois de plus, le soutien d'étiage a été assuré efficacement sur les axes réalimentés de l'Allier et de la Loire, malgré les épisodes caniculaires et les contraintes de gestion.

Au total ce sont 117 Mm³ de volume d'eau qui ont été déstockés par Villerest. Plaçant l'étiage 2020 derrière l'année record de 2019 mais devant les années historiques de 1990-1991 avec 111 Mm³ déstockés par cet ouvrage. Auxquels se sont ajoutés les 67 Mm³ lâchés par Naussac.

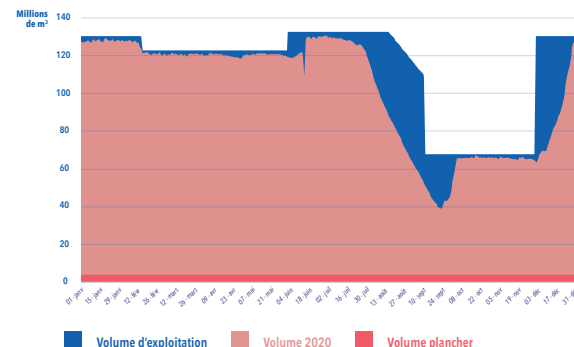
DÉBIT SANS LÂCHURE ET DÉBIT OBSERVÉ À GIEN (AXE LOIRE)



DÉBIT SANS LÂCHURE ET DÉBIT OBSERVÉ À COUDES (AXE ALLIER)



ÉVOLUTION DE LA RETENUE DE VILLEREST 2020



BÉNÉFICES SOCIO-ÉCONOMIQUES DU SOUTIEN D'ÉTIAGE DE L'ALLIER ET DE LA LOIRE PAR LES 2 BARRAGES

L'Établissement a pris l'initiative d'une évaluation des bénéfices socio-économiques du soutien d'étiage de l'Allier et de la Loire par les barrages, suite au soutien d'étiage particulièrement important de 2019, qui a été choisi comme période de référence. Conduite en 2020, avec l'aide financière de l'Agence de l'eau, elles s'inscrivent dans un contexte d'anticipation et d'adaptation aux impacts du changement climatique, et vise également à renforcer le dialogue avec les usagers bénéficiaires. L'étude a dressé l'inventaire et caractérisé les enjeux socio-économiques concernés, puis a évalué les impacts du soutien d'étiage pour chacun d'entre eux. La comparaison entre la situation avec soutien d'étiage et une situation reconstituée sans soutien d'étiage a permis d'évaluer la « richesse » apportée par les lâchers d'eau des deux barrages.

L'IMPACT DU SOUTIEN D'ÉTIAGE
RESSSENTI JUSQU'À L'ESTUAIRE

100 % EN AMONT DE L'ALLIER
66% À GIEN (LOIRET) 33% (MAINE-ET-LOIRE)

NOMBRE DE JOURS DE CRISE
OU RESTRICTION ÉVITÉES



Retenue de Naussac - Octobre 2020

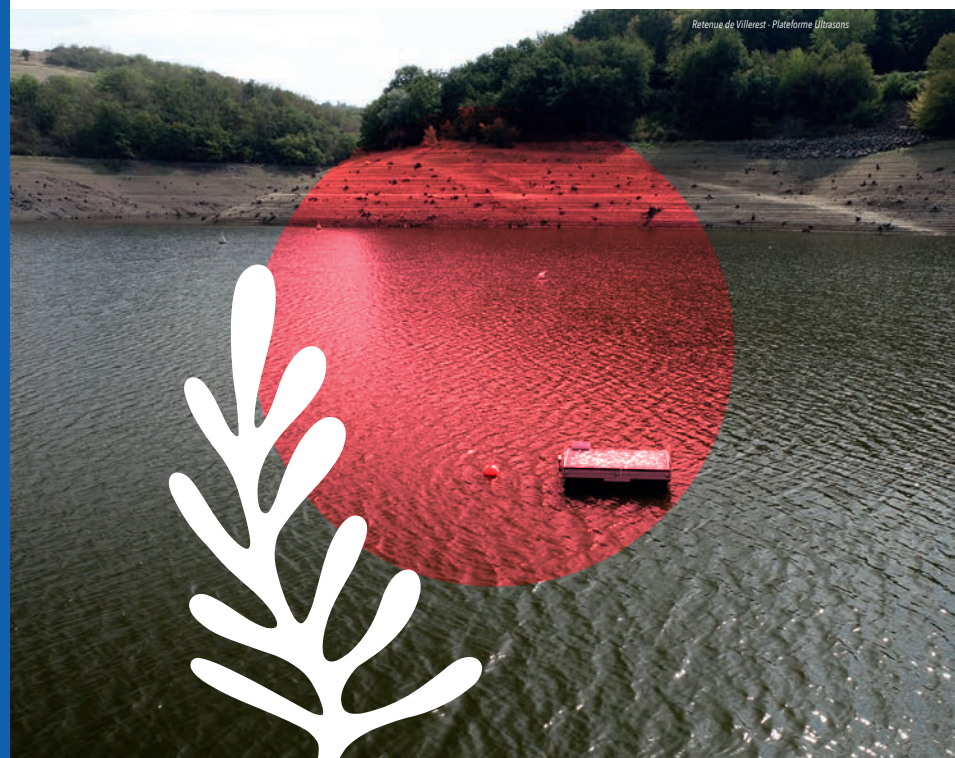
PRINCIPAUX BÉNÉFICES

- la sécurisation des récoltes sur 65 000 ha irrigués
- le maintien de la production d'électricité des 4 centrales nucléaires à hauteur de 3,3 et 7,3 térawattheures, soit 5 à 10 % de leur production annuelle
- la sécurisation du prélèvement d'eau potable pour 2,6 millions d'habitants et 185 établissements de l'industrie et des services desservis par le réseau d'eau potable
- le maintien de l'activité de navigation sur le canal latéral à la Loire pendant 64 jours
- le maintien d'activités de loisirs et d'usages récréatifs (baignade, sport nautique, tourisme, pêche)
- le maintien d'un niveau d'eau nécessaire à la survie ou à la circulation des espèces aquatiques, aux milieux humides et au bon fonctionnement des écosystèmes
- le maintien d'une eau de bonne qualité grâce à la dilution des rejets d'assainissement issus des stations d'épuration des collectivités et industries

SUIVI ENVIRONNEMENTAL

L'Établissement réalise le suivi de la qualité des eaux des retenues ainsi que des cours d'eau tributaires et exutoires, au-delà des contrôles établis en application de la directive cadre sur l'eau (DCE). Débuté en 1992 pour le barrage de Naussac et en 1997 pour celui de Villerest, il constitue **l'un des plus importants suivis de retenues en France. Il contribue à l'amélioration de la gestion des ouvrages et à la réduction de leur impact sur la ressource en eau.** Il permet également d'évaluer les expérimentations réalisées sur ces plans d'eau, dont les résultats peuvent contribuer à des avancées scientifiques. La retenue de Villerest peut être actuellement qualifiée d'eutrophe à hyper-eutrophe. La retenue de Naussac et celle du Mas d'Armand, quant à elles, peuvent être qualifiées d'eutrophes à tendance légèrement hyper-eutrophes.

Par ailleurs, pour la deuxième année consécutive l'Établissement a poursuivi l'expérimentation d'ultrasons dans la retenue de Villerest avec des résultats encourageants. L'objectif est de lutter contre la prolifération de cyanobactéries, également d'éviter les fermetures de zone de baignade associées.



Retenue de Villerest - Plateforme Ultrasons

Rapport PAIC (juin 2020)



Rapport sur la mise en perspective opérationnelle de la question de la constructibilité en zone inondable



Article et poster sur la problématique des inondations par ruissellement pluvial urbain à l'échelle du bassin - Colloque SHF

Livret de vulgarisation :

« Intégration environnementale des infrastructures de protection contre les inondations »



Communiqués de presse et articles



ÉVALUATION ET GESTION DES RISQUES D'INONDATIONS

+ D'UNE VINGTAINE DE COLLECTIVITÉS
accompagnées dans l'élaboration et la mise en œuvre de leur stratégie locale de prévention des inondations

**ORGANISATION
DU 4^{ÈME} SÉMINAIRE ANNUEL
DES PORTEURS DE SLGRI/PAPI**

2 PAPI PORTÉS ET ANIMÉS
Vals de Loire dans la Nièvre, le Cher et le
Giennois et Vals d'Authion et de la Loire.
5 départements et 3 régions concernés.

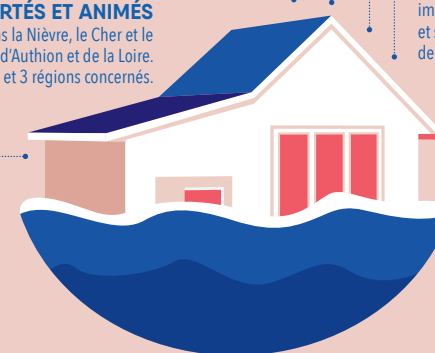
**8 ZONES D'EXPANSION
DE CRUES (ZEC)**

modélisées et caractérisées sur les bassins
du Loir, de Yèvre-Auron et sur le Val d'Allier
alluvial, 10 zooms en cours sur le bassin
de la Loire et ses affluents

UNE CINQUANTAINE D'EPCI

impliqués dans la gestion des digues
et s'inscrivant dans la perspective
de 6 plateformes de proximité

**PRÈS DE 70 KM
DE DIGUES
NON DOMANIALES**
en gestion déléguée
à l'Établissement



PRINCIPALES ACTIONS



SLGRI/PAPI

- **Poursuite du portage et animation de 2 PAPI :**
Vals de Loire dans la Nièvre, le Cher et le Giennois (bilan à mi-parcours) et Vals d'Authion et de la Loire
- **Reprise du portage et animation du PAPI de Montluçon par l'Établissement**
- **Finalisation du travail préparatoire à la construction du programme d'études** préalable au PAPI du bassin du Loir
- **Étude 3P du bassin du Cher**
 - o Finalisation de la phase de diagnostic
 - o Organisation de 4 ateliers thématiques (7 et 8 décembre) afin de construire un projet de programme d'actions à l'échelle du bassin du Cher : Amélioration de la connaissance, de la conscience du risque ; Alerte et gestion de crise ; Prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme et réduction de la vulnérabilité ; Ralentissement des écoulements et gestion des ouvrages de protection hydraulique ; Organisation de la gouvernance

PAIC* / GESTION DÉLÉGUÉE

- **Signature d'une convention de délégation de gestion de digues non domaniales** avec Vierzon Sologne Berry, sur l'axe Cher
- **Renforcement de la coopération avec le Département d'Indre-et-Loire** pour la gestion des digues non domaniales
- **Signature d'une convention d'appui technique** en Indre-et-Loire (CCTOVAL)
- **Accompagnement du Pays d'Anenis** pour la définition et la mise en œuvre des études sur le devenir des remblais de la voie ferrée Angers-Nantes
- **Lancement de la réalisation d'une dizaine d'études de cas supplémentaires** (typologie de digues du bassin)
- **Gestion déléguée des digues non domaniales** (Loire aval et axe Cher) et mise en œuvre des procédures de mise en conformité des ouvrages
- **Préparation et lancement** de l'élaboration des plans de gestion de la végétation des digues de Loire aval et de Vierzon
- **Production du rapport** sur l'état d'avancement du PAIC remis au Préfet coordonnateur de bassin
- **Réception des visites d'inspection** des 4 digues classées de Loire aval
- **Formation des agents des collectivités** mobilisés pour la surveillance des digues en période de crue

* (projet d'aménagement d'intérêt commun pour la gestion des infrastructures de protection contre les inondations sur le bassin de la Loire et ses affluents)

ZOOM SUR

PORTAGE ET ANIMATION DE PAPI



VALS DE LOIRE DANS LA NIÈVRE, LE CHER ET LE GIENNOIS

Composé de 34 actions et d'une mission d'animation, un bilan d'exécution du PAPI labellisé sur la période 2019-2020 a été présenté lors du comité de suivi de décembre. En fin d'année, 21 actions sont en cours ou finalisées.

VALS D'AUTHION ET DE LA LOIRE

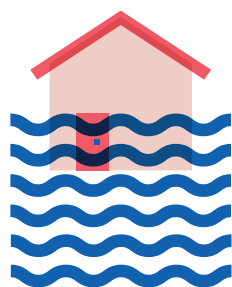
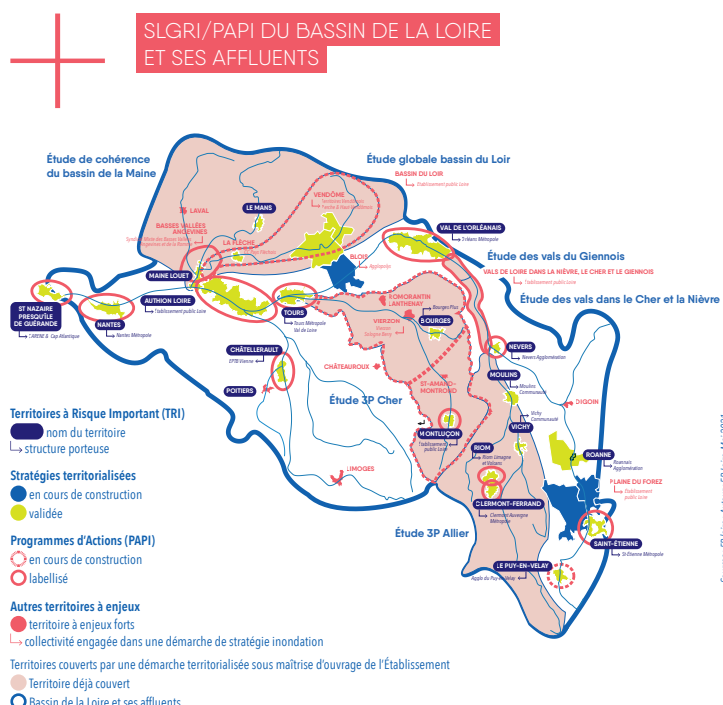
Ce PAPI s'étend sur 2 départements, l'Indre-et-Loire et le Maine-et-Loire, et 2 régions, Centre-Val de Loire et Pays de la Loire, 8 EPCI et 40 communes. Il est concerné par de nombreux systèmes d'endiguement classés ou non encore classés.

Près de 60 % des actions inscrites au PAPI labellisé sont en cours fin 2020

Une demande de prolongation du PAPI d'intention a été faite (jusqu'à juin 2022), afin de permettre de finaliser les actions relatives à la gestion des ouvrages hydrauliques, de poursuivre la dynamique sur le bassin de risque auprès des nouveaux élus et d'accompagner les collectivités locales dans la définition du programme d'actions global pour les 6 années à venir. Celui-ci constituera le PAPI complet en accord avec les collectivités concernées par les systèmes d'endiguement et les services de l'Etat.

TRI DE MONTLUÇON

Dans le prolongement des interventions passées de l'Établissement sur le territoire – élaboration de la stratégie locale de gestion du risque inondation (SLGRI) notamment – en lien avec Montluçon Communauté et en synergie avec celles qu'il mène actuellement sur ce territoire (étude de cas sur le devenir des murets réalisée dans le cadre du PAIC ; étude « 3P » bassin du Cher ; portage du SAGE Cher amont), l'Établissement a répondu positivement à la sollicitation de cet EPCI de reprendre en fin d'année 2020, le portage du PAPI 2019-2022 établi à l'échelle du Territoire à Risque Important (TRI).



PRÉVENTION – PRÉVISION – PROTECTION SUR LE BASSIN DU CHER

L'étude « 3P » sur le bassin du Cher, débutée en 2019, a permis, par le biais notamment d'une modélisation globale, d'analyser, exploiter, mettre en cohérence et homogénéiser l'ensemble des données existantes ; évaluer le coût et l'impact de l'inondation des enjeux exposés (777 M€ de dommages évalués pour une crue moyenne dont les logements 52 %, les entreprises 47 % et les établissements sensibles 2 %) ; **identifier les dispositifs de gestion du risque d'inondation déjà mis en place.**

En 2020, la seconde phase en concertation avec les acteurs du territoire, a permis d'établir un programme d'actions selon **7 axes** et de déboucher sur la proposition de périmètres cohérents pour **l'élaboration de deux PAPI** : Cher amont, Cher médian et aval.

CONSTRUCTIBILITÉ EN ZONE INONDABLE

L'Établissement a pris l'initiative d'engager une démarche visant à analyser, à partir d'études de cas situées principalement sur le bassin, les composantes et dimensions de la question de la constructibilité en zone inondable, de la conception d'un projet à sa mise en œuvre, à identifier les principales opportunités et freins à la réalisation d'opérations résilientes et à définir les facteurs de réussite et les axes de progrès permettant d'améliorer l'intégration du risque dans l'aménagement des secteurs inondables de collectivités du bassin.

Les enseignements tirés des projets menés sur les territoires de Vichy Communauté, Romorantin-Lanthenay, Angers Loire Métropole et Nantes Métropole, complétés par deux « coups d'œil » sur des démarches hors-bassin, ont été compilés dans un rapport pratique et cinq fiches thématiques.



IMPLICATION DE L'ÉTABLISSEMENT POUR LES ZONES D'EXPANSION DE CRUES (ZEC)

Depuis plusieurs années, l'Établissement consacre une attention particulière aux zones d'expansion des crues. Son action pour l'année 2020 s'est principalement concentrée sur 3 territoires préalablement identifiés pour l'intérêt qu'ils portent à cette solution et les potentialités qu'ils offrent en la matière : les bassins du Loir et de Yèvre-Auron en lien avec leurs procédures SAGE et celui du Val d'Allier alluvial en lien avec son contrat territorial.

Sur ces 3 territoires, des déclinaisons opérationnelles débutées en 2019 sur 15 ZEC, ont permis d'approfondir l'analyse de 8 ZEC importantes (3 sur le Val d'Allier, 3 sur le bassin du Loir et 2 sur celui de Yèvre-Auron). Celle-ci a concerné la fonctionnalité par des modélisations hydrauliques, la caractérisation des fonctionnements et l'analyse des potentialités d'optimisation et des contraintes. Une dernière étape devrait permettre d'élaborer des scénarii d'aménagement.

ZOOM
SUR

LE PAIC

Associés au barrage écreteur de crue de Villerest géré par l'Établissement, les 900 km de digues identifiées sur le bassin de la Loire et ses affluents constituent un ensemble de protections s'organisant aujourd'hui en systèmes d'endiguement, la plupart étant dépendants les uns des autres. De ce fait, ne serait-ce que pour des raisons de cohérence hydraulique, leur gestion de manière isolée apparaît difficilement envisageable. Pour cela, l'existence d'une structure gestionnaire pérenne, dotée de compétences techniques, avec des capacités financières, constitue un atout. C'est la voie proposée par l'Établissement, avec le projet d'aménagement d'intérêt commun (PAIC) pour la gestion des infrastructures de protection contre les inondations du bassin de la Loire et ses affluents.

Dans le cadre de la co-construction du PAIC, l'Établissement a remis, en juin, au Préfet coordonnateur de bassin un premier rapport sur l'état d'avancement de ce projet. Une présentation a également été effectuée auprès des EPCI et des services de l'État lors d'une

réunion sur le transfert de gestion des digues domaniales de Loire moyenne en décembre. À cette occasion, les services de l'État ont souhaité que le projet finalisé puisse être présenté en Comité de bassin à l'été 2021.

L'objectif poursuivi est d'avancer dans la voie d'une gestion intégrée des infrastructures de protection contre les inondations, sur la base du scénario d'organisation proposé par l'Établissement à l'échelle du bassin fluvial, et dont le déploiement progressif vise un réseau cohérent de 6 plateformes de proximité, à l'horizon 2024, date du transfert de gestion des digues de l'État aux collectivités.

Dans ce cadre et en complément notamment des nombreuses études de cas territorialisées déjà réalisées en partenariat technique avec le CEREMA, l'Établissement a pris l'initiative de plusieurs analyses « de bassin », de nature à permettre à l'ensemble des collectivités une meilleure appréhension des problématiques rencontrées. Celle finalisée en 2019 concernant la prise en considération des besoins et des opportunités d'intégration environnementale du PAIC a donné lieu à une journée d'échanges sur cette thématique ainsi qu'à la réalisation d'un 7^{ème} livret de vulgarisation.

ZOOM
SURGESTION DÉLÉGUÉE
DES DIGUES
NON DOMANIALES

Dans le cadre de la gestion de près de 60 km de digues de protection contre les inondations, déléguée à l'Établissement public Loire par plusieurs EPCI de Loire aval et sur l'axe Cher, ce dernier met en place la gestion et s'assure du respect des obligations réglementaires liés à ces ouvrages, avec notamment la surveillance, l'entretien annuel, la constitution des dossiers d'ouvrage et la tenue des registres, la rédaction et la mise à jour des documents d'organisation, la déclaration et le traitement des nouveaux désordres identifiés, ainsi que la maîtrise d'ouvrages des études techniques réglementaires et de fiabilisation des ouvrages. Une astreinte d'exploitation a également été mise en place pour les digues concernées.

Plus particulièrement, les services de l'Établissement ont réalisé en novembre 2020, deux sessions de formation à destination des agents des collectivités mobilisés pour la surveillance des digues en crue. Parmi les différentes missions confiées à l'Établissement, figure en effet en bonne place l'appui technique des collectivités, en période de

crue, pour la surveillance de leurs ouvrages. À l'aube de la saison des crues potentielles, la mise en situation était d'actualité.

Cet appui a été complété par la fourniture d'outils et de supports pédagogiques afin de faciliter la surveillance des ouvrages, avec notamment la Fiche Réflexe *Visite de surveillance en crue - Relevé des désordres et mesures à prendre* et l'atlas de surveillance de chaque ouvrage. Lors de la formation, l'accent a été mis, en tant que de besoin, sur l'adaptation de la réponse en fonction des urgences. Celle-ci comprend ainsi la présentation d'un listing des travaux d'urgence pouvant être réalisés lors d'un épisode de crue en fonction des désordres identifiés et des moyens humains et matériels mobilisables. Pour ce faire, l'Établissement aura identifié au préalable, en intégrant les retours d'expériences éventuels des collectivités, les entreprises mobilisables/réquisitionnables (maçonnerie, BTP, élagage, carrières...) et réalisé une cartographie permettant de situer ces entreprises sur le territoire et d'identifier les temps d'interventions nécessaires vis-à-vis de chaque ouvrage.



5 AMÉNAGEMENT ET GESTION DES EAUX

Mémo'tech
sur la pré-
localisation
des zones
humides



SAGE Cher amont :
2 lettres numériques



SAGE Haut-Allier :
2 lettres numériques



Exposition : Eau pasSAGE, concertons-nous !



SAGE Allier aval :
Projet
de territoire pour
la gestion de
l'eau du bassin
allier aval

SAGE Allier aval :
Les modalités
d'inventaire des
zones humides sur
le bassin allier aval



**EAU
PASSAGE,
CONCERTONS-NOUS !**



SAGE Haut-Allier :
Les zones humides
du Haut-Allier



SAGE Loire :
Les plans d'eau
du bassin du Loir



**SAGE Loire
amont :**
Préservation
de la zone
de mobilité de
la Suisse

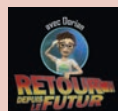


SAGE Loire amont :
1^{ère} lettre numérique

SAGE Yèvre-Auron :
1 lettre numérique
et une lettre technique



SAGE Sioule :
Motion design
Dorian et
le changement
climatique



3 communiqués de presse



**SAGE Haut-Allier
et Loire amont :**
Préconisations
techniques et
réglementaires
pour la réalisation
de forages



**CT Val d'Allier
alluvial :**
Le Val d'Allier
en action



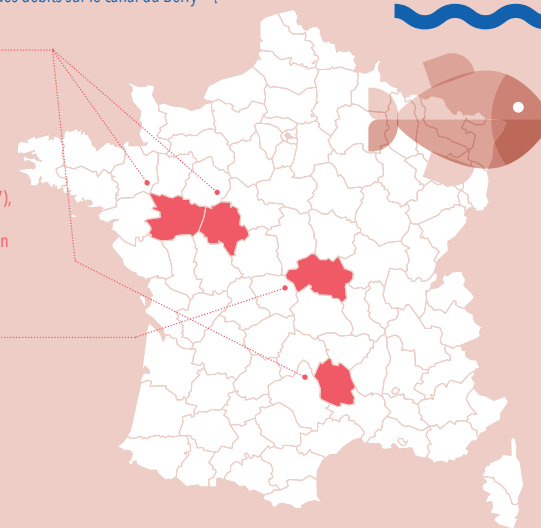
**RÉALISATION DE SUIVI QUANTITATIF
ET QUALITATIF :** 88 stations de mesures de débits
minimum biologiques, 60 mesures hydrologiques,
10 mesures hydrogéologiques sur le bassin de l'Allier,
5 campagnes de 17 mesures des débits sur le canal du Berry

**INVENTAIRE DES
ZONES HUMIDES :**
233 COMMUNES
PROSPECTÉES

**APPUI TECHNIQUE
AUX TRAVAUX
DE RESTAURATION
DE LA CONTINUITÉ
ÉCOLOGIQUE**

sur les ouvrages
du Chapeauroux (48),
de Savonnières sur le Cher (37),
de la Jaille-Yvon et Montreuil
sur la Mayenne (49), de Moulin
Pendou sur la Sarthe (49)

**ACCOMPAGNEMENT
DANS LA DÉFINITION
DE SOLUTIONS
D'AMÉNAGEMENT**
du bras de la Vierge
sur la Sioule (03)



PRINCIPALES ACTIONS



- Fin des études et phasage de la **restauration de la dynamique « naturelle »** de la Loire Forézienne
- Lancement de l'étude **bilan-prospectives du Contrat territorial Val d'Allier alluvial** et du volet « **pollutions diffuses** » du Contrat Territorial Dhuy-Loiret
- Poursuite de la dynamique pour **l'amélioration de la connaissance de la masse d'eau souterraine « Monts du Devès »**, dans la perspective de la mise en place d'un schéma de gestion - opération inter-SAGE Loire amont-Haut-Allier
- Réalisation de l'état des lieux des **2 études HMUC sur l'Allier et le Fouzon**
- **Portage et animation** des préfigurations de **2 contrats territoriaux** : validation par l'Agence de l'eau du CT

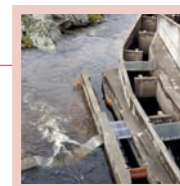
de **gestion quantitative et qualitative des eaux du Cher** (opération inter-SAGE Cher amont - SAGE Yèvre-Auron) - Dépôt du projet de **Contrat territorial du Haut-Allier** pour adoption

- Emergence d'un **Projet de territoire de gestion de l'eau sur l'Allier aval**
- **Inventaires des zones humides** (Allier aval, Sioule, Haut-Allier et Loire amont)
- Suivi des **populations anguilles** sur le bassin du Cher
- Caractérisation des **prélèvements en eau du canal du Berry** en période d'étiage
- Restitution d'études de cas du **transfert du domaine public fluvial** aux Régions, Départements et EPTB

ZOOM
SUR



CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE ET DYNAMIQUE FLUVIALE



Travaux sur la passe à poissons du Chapeauroux

L'Établissement est propriétaire du barrage du Chapeauroux (48), ouvrage servant à dériver une fraction du débit de la rivière du même nom vers la retenue de Naussac. Afin d'optimiser le fonctionnement de la passe à poissons existante différents travaux ont été entrepris : réalisation d'une échancrure au niveau du seuil amont, mise en place de rugosité à plots afin de faciliter la migration des anguilles, installation d'une grille empêchant l'entrée de la faune piscicole dans le canal du Réals, ...

Dans la continuité du portage d'études visant à définir les scénarios d'aménagements d'ouvrages hydrauliques situés notamment sur les axes Mayenne et Loir, un appui technique a été apporté respectivement au Département du Maine-et-Loire et au syndicat Nouvel Espace du Cher chargés d'assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux correspondants. Cela s'est traduit par la relecture des dossiers administratifs avant leur dépôt auprès des services de l'État ainsi que par des visites de terrain en phase chantier et au terme de ces derniers afin d'identifier les ajustements à opérer pour améliorer l'efficacité de la dizaine de dispositifs de franchissement concernés.



En lien avec son rôle de structure porteuse de 10 SAGE, diverses autres actions en faveur de la restauration de la continuité écologique et de la préservation de la dynamique fluviale ont été menées.



A titre d'exemple, sur le périmètre du SAGE Loire en Rhône-Alpes, en partenariat avec le Département de la Loire, l'Établissement a finalisé la phase de réflexion préalable à l'expérimentation visant à reconstituer un matelas alluvial dans le lit de la Loire forézienne. 3 solutions d'aménagements pour chacun des 2 sites pilotes retenus ont été établies jusqu'au stade d'avant-projet sommaire avec un chiffrage financier et définition d'un protocole de suivi des impacts. Les travaux prévus seront menés dans le cadre d'un Projet Life porté par le Département de la Loire.

Paysage du lit de la Loire. © Département de la Loire



Sur le territoire du SAGE Loire amont, une plaquette et une cartographie interactive ont été produites pour informer et sensibiliser l'ensemble des acteurs locaux aux enjeux liés à la préservation de l'espace de mobilité de la Suisse.

Concernant l'axe Allier aval, les 2 réflexions initiées fin 2019 ont été poursuivies. Ainsi, dans le cadre de celle visant à définir un schéma de préservation de l'espace de mobilité de l'Allier sur environ 270 km (Vieille-Brioude jusqu'à la confluence avec la Loire), des investigations complémentaires ont été menées telles que la mesure de la ligne d'eau en période d'étiage pour quantifier, à partir de données historiques, le phénomène d'incision du lit moyen. De plus, un inventaire et une caractérisation des usages présents dans cet espace, pouvant contraindre la dynamique de l'Allier et/ou être impactés à court terme par cette dernière, a également été réalisé. Concernant la seconde opération ayant pour objectif de réduire les risques de dysfonctionnement sédimentaire associés à la capture de l'Allier par 2 gravières privées (Lamothe et Mirefleurs), l'année 2020 a été consacrée à la réalisation de levés topographiques et bathymétriques, de photographies aériennes et de modélisations hydrauliques permettant d'établir différents scénarii de capture. Sur la base de ces éléments, des solutions d'aménagements pérennes vont être début 2021 établies et chiffrées en vue de leur mise en œuvre opérationnelle. Il est à noter que les orthophotoplans ont été réalisés en interne et constituent la première valorisation opérationnelle du drone et de la formation suivie par 2 agents de l'Établissement.

Sur le bassin du Loir, en partenariat la Communauté d'Agglomération Territoires Vendômois, l'Établissement a assuré une nouvelle fois la coordination de l'ouverture des vannages à l'échelle de l'axe dans le département du Loir-et-Cher.

Enfin, un accompagnement technique a également été apporté à certaines collectivités territoriales et à leurs groupements dans le cadre d'études.

- Diagnostics des ouvrages présents sur le bras de la Vierge (Conseil départemental de l'Allier - SAGE Sioule), l'Arnon aval (Aménagement de la Vallée de l'Arnon Aval - SAGE Cher amont), l'Yèvre « médian » (Vallée de l'Yèvre - SAGE Yèvre-Auron), le Fouzon (Pays de Valençay en Berry - SAGE Cher aval) et les sous-bassins Boir-Boulay-Monnerie (Pays Fléchois - SAGE Loir)
- Projet de centrale hydroélectrique du pont barrage de Vichy (SHEMA - SAGE Allier aval)
- Evaluation du potentiel hydroélectrique dans le département de l'Allier (Conseil départemental de l'Allier - SAGE Allier aval, Sioule et Cher amont)

SUIVI DES POPULATIONS DES MIGRATEURS

Pour la 12^e année consécutive, l'Établissement a porté l'opération de soutien d'effectif en saumons dans le bassin de la Loire.

26 géniteurs sauvages ont été capturés au printemps à Vichy afin de compléter le pool de saumons servant à la reproduction artificielle réalisée au sein du Conservatoire National du Saumon Sauvage à Chanteuges (43).

50 000 œufs embryonnés et 461 326 alevins ont été déversés en différentes périodes de l'année sur différents sites des rivières Allier, Senouire, Couzes, Sioule et Renaison.

Par ailleurs sur le bassin du Cher, le suivi de l'anguille a été renouvelé sur une quarantaine de sites avec pour objectif de confirmer les résultats et les hypothèses établies suite aux prospections 2019 notamment sur l'impact des ouvrages hydrauliques sur la répartition géographique de cette espèce.

GESTION QUANTITATIVE DE LA RESSOURCE

Dans un contexte d'années successives déficitaires sur le plan hydrique, l'Établissement a piloté sur différents sous-bassins des réflexions visant la mise en adéquation des besoins avec les ressources disponibles en eau, dans un objectif d'adaptation au changement climatique et de respect de la bonne fonctionnalité des écosystèmes aquatiques.

Ainsi, sur les bassins du Fouzon et de l'Allier (hors Alagnon, Dore et Sioule), l'état des lieux des ressources disponibles et de leurs usages a été établi. Sur le bassin de l'Allier aval, en partenariat avec les services de l'État, l'Établissement a de plus initié une démarche de projet de territoire de gestion de l'eau qui, sur la base notamment des conclusions de l'étude HMUC proposera un programme d'actions.

Sur les hauts bassins de la Loire et de l'Allier, dans la continuité de la première investigation, l'Établissement a préparé les éléments techniques visant à compléter les connaissances de la nappe d'eau souterraine stratégique des « Monts du Devès », en vue d'établir les bilans entrée-sortie, d'évaluer le potentiel d'exploitation de cette ressource et de définir ses modalités de gestion.

Enfin, afin de sensibiliser le grand public mais également informer les différents acteurs du domaine de l'eau sur l'état de la ressource et des impacts du changement climatique sur cette dernière, l'Établissement a produit un motion design « Dorian et le changement climatique » ainsi que plusieurs cartes interactives présentant, par territoire de SAGE, les débits en temps réel, le suivi des étiages ou encore les prélèvements.



INVENTAIRES DES ZONES HUMIDES

Dans le cadre de la mise en œuvre de 4 des 10 SAGE dont il assure le portage, les opérations d'inventaires de zones humides se sont poursuivies afin d'améliorer leur connaissance et de les préserver de toute dégradation future. Ainsi en 2020, ce sont 176 communes des bassins de la Sioule et de l'Allier aval qui

ont été investiguées en présence d'acteurs locaux afin de partager la méthodologie et les résultats. Sur les périmètres des SAGE Loire amont et Haut-Allier, ont été menées la phase de consultation sur les cartographies résultantes et les dernières vérifications de terrain.

2 PROJETS DE CONTRATS TERRITORIAUX ADOPTÉS

En synergie avec le portage des SAGE concernés, l'Établissement a piloté la préfiguration des contrats territoriaux Haut-Allier et de Gestion Quantitative et Qualitative (CTG2Q) des eaux dans le Cher. Ces 2 programmations plurithématiques, intégrant respectivement 21 et 7 porteurs d'actions, ont été validées par l'Agence de l'eau. L'Établissement assurera désormais l'animation et la coordination de leur mise en œuvre ainsi que des actions opérationnelles (communication, étude de restauration de la continuité écologique à l'échelle du Chapeauroux, suivi de la qualité des eaux de la Gazeille, analyse économique et financière dans le choix des actions du PTGE Cher, ...). Sur les bassins du Loiret et l'axe Allier alluvial, l'Établissement a initié les phases de bilan des contrats territoriaux en vue de définir le futur contenu de ces programmations qui devraient couvrir la période 2022-2027.

MISE EN ŒUVRE DE LA COMPÉTENCE GEMAPI SUR LES 3 EPCI LOZÉRIENS

En application des conventions de délégation signées avec les Communautés de communes Mont Lozère, Haut-Allier et Randon-Margeride, l'Établissement a procédé à l'identification des besoins et des problématiques rencontrées en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations. Sur la base de cette analyse partagée avec les collectivités concernées, des premiers travaux ont été réalisés, via des chantiers d'insertion ONF. Au total, 1 600 m linéaires de berges présentes sur des parcelles publiques ont été traités.

Enfin, un accompagnement a été apporté d'une part, à la rédaction d'un dossier de demande d'autorisation en vue de réaliser des travaux d'entretien d'un plan d'eau récréatif communal et d'autre part, au suivi des opérations de fauchage et aux réflexions sur la mise en place d'un dispositif à ultrasons pour lutter contre la prolifération de cyanobactéries dans le plan d'eau du Mas d'Armand, en synergie avec l'expérimentation menée sur la retenue de Villereest.

6

STIMULATION DE LA RECHERCHE, DU DÉVELOPPEMENT ET L'INNOVATION

4 JOURNÉES
D'ÉCHANGES

24 H
D'ÉCHANGES

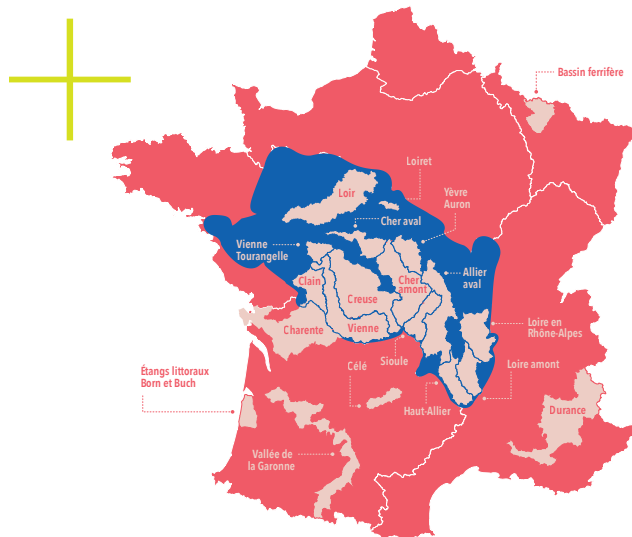
36 INTERVENANTS

110
PARTICIPANTS



ZOOM
SURLIFE EAU
& CLIMAT

L'adaptation au changement climatique est un enjeu important dans la gestion des ressources en eau. Le projet LIFE Eau&Climat, coordonné par l'Office International de l'Eau et regroupant des organismes de gestion locale de l'eau et des structures scientifiques et techniques, vise à aider les acteurs locaux à améliorer leurs connaissances et à les mobiliser sur cet enjeu. C'est en toute logique que l'Établissement compte parmi les 14 partenaires au vu de ses actions depuis 2007 visant l'adaptation aux impacts du changement climatique sur le bassin de la Loire et ses affluents, avec la volonté de développer, partager et utiliser les connaissances scientifiques acquises dans ce domaine et de les intégrer opérationnellement dans certaines de ses missions. S'inscrivant également comme **une action mutualisée au bénéfice des Commissions Locales de l'Eau des SAGE** dont il assure l'animation, la participation à ce projet associant scientifiques et gestionnaires devrait apporter données, expertises, méthodes et outils pour accompagner la prise en compte des impacts du changement climatique dans ces territoires. Le projet a débuté en septembre 2020 pour une période de 4 ans.

SEMAINE DE REV
(REVUE DE PROJETS
RECHERCHE-GESTION)LES 4
THÈMES
RETENUS

« Apports opérationnels des retours d'expériences sur la gestion des étiages »

« Intégration environnementale des « infrastructures » de protection contre les inondations »

« Espaces Naturels Sensibles pour la gestion de l'eau et des risques associés »

« Contribution des « jeunes chercheurs » à la dynamique de recherche en cours sur le bassin fluvial »

Du 29 septembre au 2 octobre se sont tenues dans les locaux de l'Établissement à Orléans et en visio conférence, 4 journées d'échanges, sur 4 thématiques différentes. Des chercheurs et des gestionnaires ont eu la possibilité de croiser leurs analyses et points de vue et, ce faisant, de renforcer les synergies entre ces deux communautés.

Chaque session a été structurée autour d'une problématique, abordée à travers les contributions complémentaires aussi bien de la communauté scientifique, que d'opérateurs et acteurs témoignant d'actions mises en œuvre et de retours d'expérience concrets, y compris hors bassin de la Loire et ses affluents. Les échanges sont favorisés par une place importante (au moins 1/3 du temps) réservée au dialogue entre participants et intervenants.





PARTENARIAT AVEC LE CNRS SUR L'UTILISATION DE LA DIFFÉRENCIATION GÉNÉTIQUE DES POPULATIONS DE POISSONS

À l'interface de ses interventions en matière de recherche/développement/innovation et de restauration de la continuité écologique, l'Établissement a donné son accord pour participer techniquement et financièrement, à hauteur de 36 600 €, à un projet de recherche porté par le CNRS, sur trois années. La démarche vise à développer et fiabiliser un indicateur permettant de qualifier l'impact des barrages et d'évaluer les gains post restauration de la continuité écologique en se basant sur le patrimoine génétique de certaines espèces de poissons.

Cet indicateur pourrait permettre, à moindre coût, de grandes avancées en matière de quantification de la connectivité en rivière.

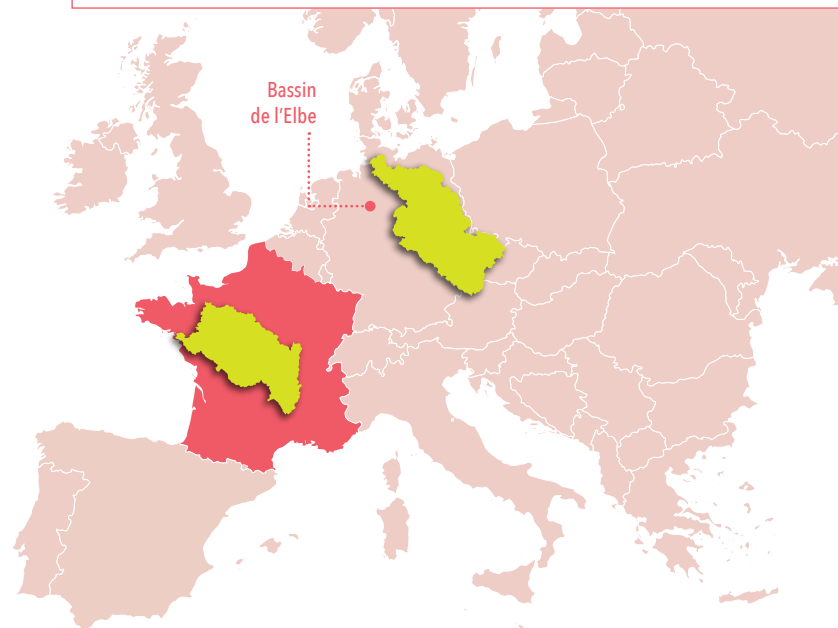
Opération de pêche électrique



COOPÉRATION AVEC LE LAND DE SAXE-ANHALT

Convaincu du caractère fructueux des échanges inter-bassins et des coopérations, notamment européennes, l'Établissement public Loire développe depuis plusieurs années maintenant des contacts privilégiés avec les acteurs du bassin de l'Elbe. Cela est plus particulièrement le cas avec le Land de Saxe-Anhalt qui constitue le trait d'union avec la diversité d'acteurs de ce bassin.

Il a ainsi été décidé de **renouveler pour 3 ans le mémorandum d'accord avec notre partenaire allemand**. Cette coopération technique se poursuivra donc sur la base des domaines de coopération déjà identifiés, concernant : la gestion des risques d'inondation, la sécurité des digues et la gestion des étiages.



ANNEXES

2020

121
délibérations

49
marchés

26 février
Comité syndical

21 février
**Commission
d'Appel
d'Offres**

2 juillet
**Comité syndical
+ Commission
d'Appel d'Offres**

Octobre
**Charte de déontologie
de l'achat public**

10 décembre
**Comité syndical
+ Commission
d'Appel d'Offres**

20 octobre
Comité syndical

25 novembre
**Commission
des usagers
du soutien d'étiage**

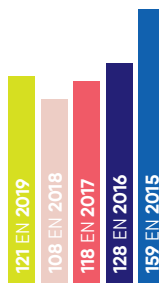
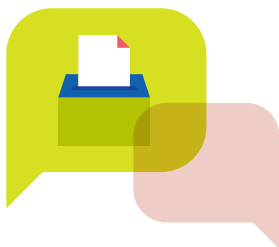
NOUVEAU

Mai
**Indicateurs de suivi
administratif, budgétaire
et financier**



EXÉCUTION DES DÉLIBÉRATIONS

121
DÉLIBÉRATIONS
AU COMITÉ
SYNDICAL



COMITÉ SYNDICAL DU 26 FÉVRIER 2020	20-01-CS	Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 11 décembre 2019
	20-02-CS	Actualisation de la liste des membres de l'Établissement et la composition de ses instances
	20-03-CS	Règlement budgétaire et financier
	20-04-CS	Approbation du Compte Administratif de l'exercice 2019 du budget principal
	20-05-CS	Approbation du Compte Administratif de l'exercice 2019 du budget annexe « Exploitation des ouvrages »
	20-06-CS	Approbation du Compte Administratif de l'exercice 2019 du budget annexe « Infrastructures de protection contre les inondations »
	20-07-CS	Affectation de résultats – Année 2019 – Budget principal
	20-08-CS	Affectation des résultats – Année 2019 – Budget annexe « Exploitation des ouvrages »
	20-09-CS	Affectation des résultats – Année 2019 – Budget annexe « Infrastructures de protection contre les inondations »
	20-10-CS	Approbation de la démarche de reprise de partie de l'excédent d'investissement du budget principal
	20-11-CS	Budget supplémentaire du budget principal 2020
	20-12-CS	Constitution d'une provision semi-budgétaire au budget principal
	20-13-CS	Budget supplémentaire du budget annexe « Exploitation des ouvrages » 2020
	20-14-CS	Reprise de provisions semi-budgétaires aux budgets principal et annexe « Exploitation des ouvrages »
	20-15-CS	Budget supplémentaire du budget annexe « Infrastructures de protection contre les inondations » 2020

20-16-CS	Modification des seuils applicables aux marchés passés en application du droit de la commande publique
20-17-CS	Occupation provisoire d'une parcelle de l'Établissement par Roannais Agglomération
20-18-CS	Demande de subvention 2020 dans le cadre du Programme Opérationnel Interrégional FEDER Bassin de la Loire 2014-2020
20-19-CS	Attribution d'une subvention à LVO Sport Event
20-20-CS	Attribution d'une subvention à l'association Langogne Triathlon
20-21-CS	Autorisation de passage sur une parcelle de l'Établissement par l'association Langogne Triathlon
20-22-CS	Affectation de crédits de reports
20-23-CS	Transformation de poste au tableau des effectifs
20-24-CS	Accroissement temporaire d'activités au sein du service aménagement et gestion des eaux
20-25-CS	Frais de déplacement dans le cadre des manifestations organisées par l'Établissement en 2020
20-26-CS	Renouvellement de l'adhésion de l'Établissement à divers organismes
20-27-CS	Contribution à l'élaboration d'un plan Loire V
20-28-CS	Autorisation de tir de feu d'artifice depuis la digue dite « du Mas d'Armand »

2 JUILLET 2020	20-29-CS	Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 26 février 2020
	20-30-CS	Affectation de crédits de reports
	20-31-CS	Décision modificative n°2 du budget principal 2020
	20-32-CS	Décision modificative n°2 du budget annexe « Exploitation des ouvrages » 2020
	20-33-CS	Connaissance des températures de l'eau à l'échelle du bassin de la Loire et ses affluents
	20-34-CS	Coopération renforcée avec le Département d'Indre-et-Loire
	20-35-CS	Anticipation de la gestion des digues domaniales en réponse à la demande de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye (45)
	20-36-CS	Réalisation de 10 zooms territorialisés sur des zones d'expansion de crues potentielles
	20-37-CS	Attribution d'une subvention au Club Athlétique Langonnais
	20-38-CS	Attribution d'une subvention à la Revue archéologique du Centre de la France
	20-39-CS	Attribution d'une subvention à la ville de Châteauneuf-sur-Loire (45)
	20-40-CS	Attribution d'une subvention à Saint-Étienne Métropole (42)
	20-41-CS	Transformation de poste au tableau des effectifs
	20-42-CS	Prolongation de mission au titre du besoin des services

	20-43-CS	Renouvellement d'une mise à disposition
	20-44-CS	Création d'un emploi non-permanent – Contrat de projet « Zones humides » SAGE Allier aval
	20-45-CS	Création d'un emploi non-permanent – Contrat de projet – Délégation à l'Établissement de la compétence GEMAPI sur le territoire de trois EPCI-FP lozériens
	20-46-CS	Création pour le besoin des services d'un poste de chargé(e) de mission « PTGE Allier aval »

20 OCTOBRE 2020	20-47-CS	Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 2 juillet 2020
	20-48-CS	Actualisation de la liste des membres
	20-49-CS	Composition du Bureau
	20-50-CS	Composition de la Commission d'Appel d'Offres et de la Commission Technique
	20-51-CS	Présidence ou Vice-présidence des Commissions géographiques
	20-52-CS	Désignation de représentants de l'Établissement dans différents organismes
	20-53-CS	Désignation de représentants de l'Établissement dans plusieurs CLE du SAGE du bassin de la Loire
	20-54-CS	Composition de la commission des usagers du soutien des étiages de l'Allier et de la Loire, apporté par les ouvrages de Naussac et Villerest
	20-55-CS	Taux 2020 de la redevance soutien d'étiage
	20-56-CS	Convention avec l'État (DREAL) relative à la gestion des barrages de Naussac et Villerest
	20-57-CS	Avis sur le projet de classement du site du promontoire du Mont-Glonne, des rives de la Loire et de l'embouchure de l'Erve
	20-58-CS	Création pour le besoin des services d'un poste de chargé(e) de mission « Animation PAPI et contrat territorial sur le secteur de Montluçon »
	20-59-CS	Autorisation de signature du marché relatif au soutien d'effectifs en saumon
	20-60-CS	Charte de déontologie de l'Établissement en tant qu'acheteur public
	20-61-CS	Transfert de parcelles sous emprise routière au Département de la Haute-Loire
	20-62-CS	Autorisation d'accès à une parcelle à Nantes Métropole
	20-63-CS	Subventions « Patrimoine »
	20-64-CS	Accroissement temporaire d'activités au sein du service « Barrages »
	20-65-CS	Recrutement d'un apprenti au sein du service « Digue »
	20-66-CS	Accroissement temporaire d'activités au sein de la direction du développement et de la gestion territorialisée

	20-67-CS	Affectation de crédits de reports
	20-68-CS	Affectation de crédits de reports
	20-69-CS	Demande de subventions dans le cadre du Programme Opérationnel Interrégional FEDER Bassin de la Loire 2014-2020
	20-70-CS	Décision modificative n°3 du budget principal 2020
	20-71-CS	Décision modificative n°3 du budget annexe « Exploitation des ouvrages » 2020
	20-72-CS	Décision modificative n°3 du budget annexe « Infrastructures de protection contre les inondations » 2020
	20-73-CS	Constitution d'une provision semi-budgétaire au budget annexe
	20-74-CS	Débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2021
	20-75-CS	Poursuite de la coopération technique avec le bassin de l'Elbe. Mémoire d'accord avec le Land de Saxe-Anhalt
	20-76-CS	Attribution d'une subvention au CNRS

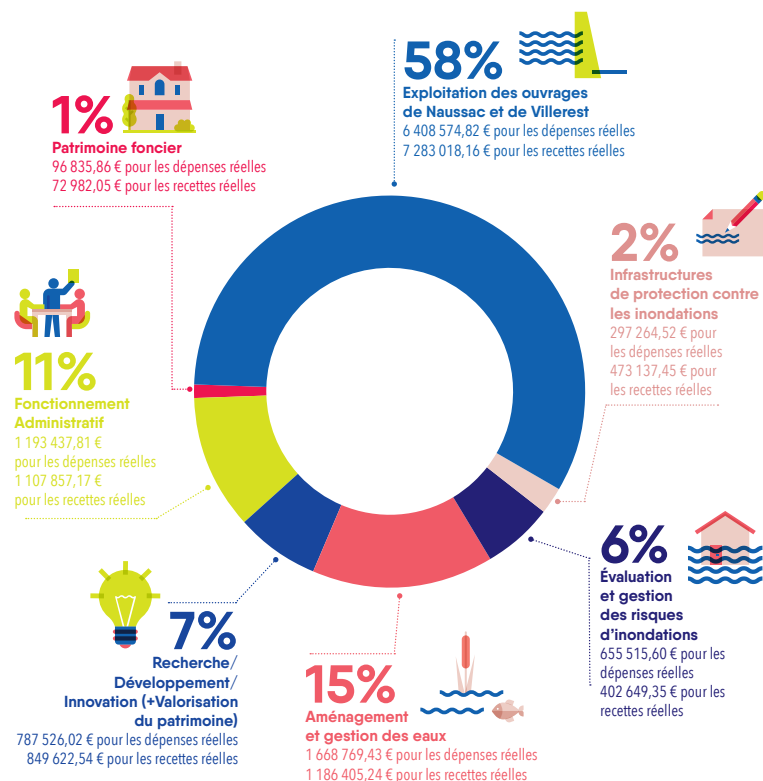
10 DÉ- CEMBRE 2020	20-77-CS	Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 20 octobre 2020
	20-78-CS	Actualisation de la liste des membres
	20-79-CS	Décision modificative n°4 du budget principal 2020
	20-80-CS	Décision modificative n°4 du budget annexe exploitation des ouvrages 2020
	20-81-CS	Convention de partenariat technique avec le Conseil départemental de la Haute-Vienne
	20-82-CS	Occupation d'une parcelle de l'Établissement – Amarrage d'un bateau-promenade (Villerest)
	20-83-CS	Occupation de parcelles de l'Établissement – Base d'aviron (42)
	20-84-CS	Convention de prestation de services avec l'exploitant de la station d'épuration de Langogne
	20-85-CS	Désignation d'un délégué de l'Établissement pour une mission spécifique
	20-86-CS	Validation du Contrat territorial Haut-Allier
	20-87-CS	Validation du Contrat territorial de gestion quantitative et qualitative (CTG2Q) des eaux dans le Cher
	20-88-CS	Participation de l'Établissement au projet LIFE Eau & Climat
	20-89-CS	Avis de l'Établissement sur le projet de SAGE Estuaire de la Loire révisé
	20-90-CS	Affectation de crédits de reports
	20-91-CS	Budget Primitif du budget principal 2021
	20-92-CS	Reprises de provisions semi-budgétaire au budget principal
	20-93-CS	Budget Primitif du budget annexe « exploitation des ouvrages » 2021

20-94-CS	Reprise de provisions semi-budgétaire au budget annexe « exploitation des ouvrages »
20-95-CS	Budget Primitif du budget annexe « infrastructures de protection contre les inondations » 2021
20-96-CS	Contribution des membres 2021 – Budget principal et annexe
20-97-CS	Utilisation de crédits de reports pour le paiement de la contribution 2021
20-98-CS	Détermination du montant de la redevance soutien d'étiage 2021
20-99-CS	Programme d'actions SAGE Loire amont 2021
20-100-CS	Programme d'actions SAGE Loire en Rhône-Alpes 2021
20-101-CS	Programme d'actions SAGE Haut Allier 2021
20-102-CS	Programme d'actions CT Haut Allier 2021
20-103-CS	Programme d'actions SAGE Allier aval 2021
20-104-CS	Modification de l'autorisation d'engagement liée à l'étude HMUC sur les territoires des SAGE du Haut Allier et de l'Allier aval
20-105-CS	Modification de l'autorisation d'engagement liée à l'étude d'inventaire des zones humides et élaboration de plans de gestion sur le territoire du SAGE Allier aval
20-106-CS	Programme d'actions Contrat territorial Val d'Allier alluvial 2021
20-107-CS	Programme d'actions SAGE Sioule 2021
20-108-CS	Programme d'actions SAGE Cher amont 2021
20-109-CS	Programme d'actions CT Cher montluçonnais 2021
20-110-CS	Programme d'actions SAGE Cher aval 2021
20-111-CS	Programme d'actions SAGE Yèvre-Auron 2021
20-112-CS	Programme d'actions CTG2Q des eaux du Cher 2021
20-113-CS	Programme d'actions SAGE Val Dhuy Loiret 2021
20-114-CS	Programme d'actions SAGE Loir 2021
20-115-CS	Site du Veudre – Renouvellement de conventions de subvention avec les communes de Chantenay St Imbert et de Tresnay
20-116-CS	Prolongation de poste au sein de la direction du développement et de la gestion territorialisée
20-117-CS	Prolongation de poste au sein de la direction du développement et de la gestion territorialisée
20-118-CS	Recrutement d'un(e) apprenti(e) au sein de la direction générale des services
20-119-CS	Recrutement d'un(e) apprenti(e) au sein de la direction du développement et de la gestion territorialisée
20-120-CS	Adhésion aux missions relatives à la santé et à la sécurité au travail exercée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme
20-121-CS	Autorisation d'ester en justice

MISE EN ŒUVRE DU BUDGET

COMPTE CONSOLIDÉ DE L'ÉTABLISSEMENT 2020

BUDGET PRINCIPAL
+ **BUDGETS ANNEXES** **12 766 254,14 €**



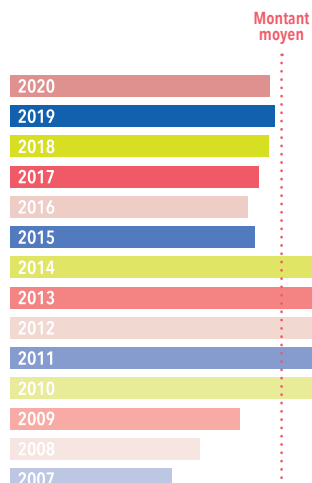
SUIVI D'EXÉCUTION

ENGAGEMENT

2020	17 786 176 €
2019	18 020 198 €
2018	17 652 658 €
2017	16 967 036 €
2016	16 212 177 €
2015	16 662 068 €
2014	20 556 945 €
2013	22 357 291 €
2012	23 663 004 €
2011	27 945 848 €
2010	20 981 052 €
2009	15 649 105 €
2008	12 933 367 €
2007	10 996 546 €

+

-

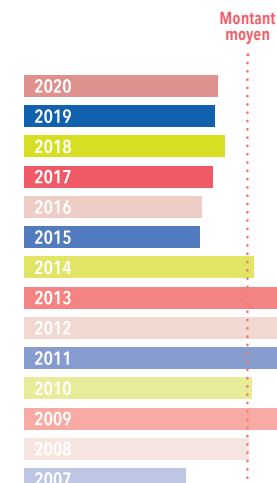


MANDATEMENT

2020	12 766 951 €
2019	12 485 263 €
2018	13 141 692 €
2017	12 369 385 €
2016	11 651 871 €
2015	11 464 521 €
2014	15 038 846 €
2013	16 905 561 €
2012	18 414 220 €
2011	21 634 649 €
2010	14 919 867 €
2009	16 941 763 €
2008	14 686 061 €
2007	10 593 278 €

+

-

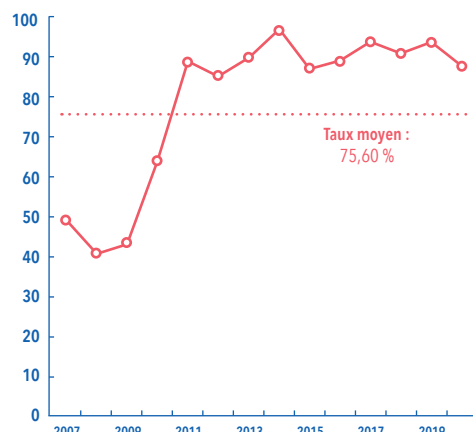


TAUX D'ENGAGEMENT

2020	87,76 %
2019	93,85 %
2018	91,05 %
2017	94,16 %
2016	89,31 %
2015	87,20 %
2014	97,33 %
2013	90,11 %
2012	85,48 %
2011	89,25 %
2010	64,04 %
2009	43,30 %
2008	40,96 %
2007	49,48 %
Taux moyen	75,60 %

+

-

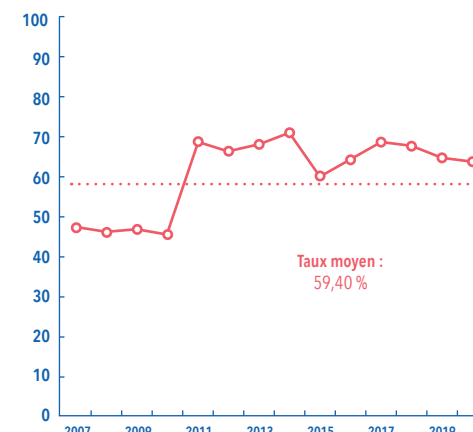


TAUX DE MANDATEMENT

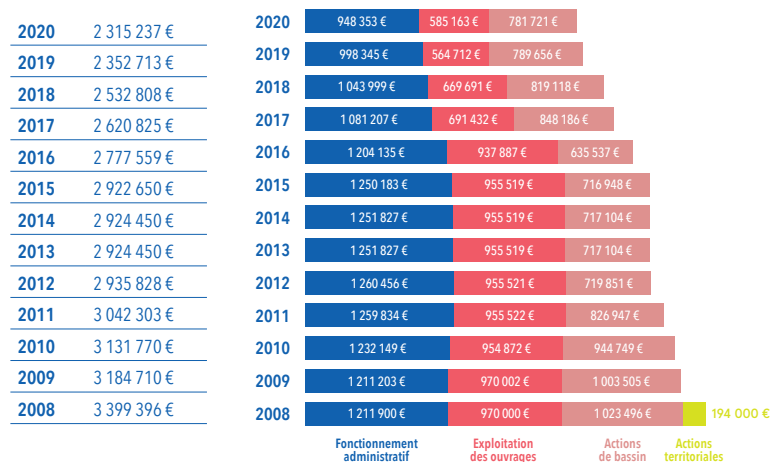
2020	63,00 %
2019	65,02 %
2018	67,78 %
2017	68,65 %
2016	64,19 %
2015	60,00 %
2014	71,20 %
2013	68,14 %
2012	66,52 %
2011	69,09 %
2010	45,54 %
2009	46,88 %
2008	46,51 %
2007	47,66 %
Taux moyen	59,40 %

+

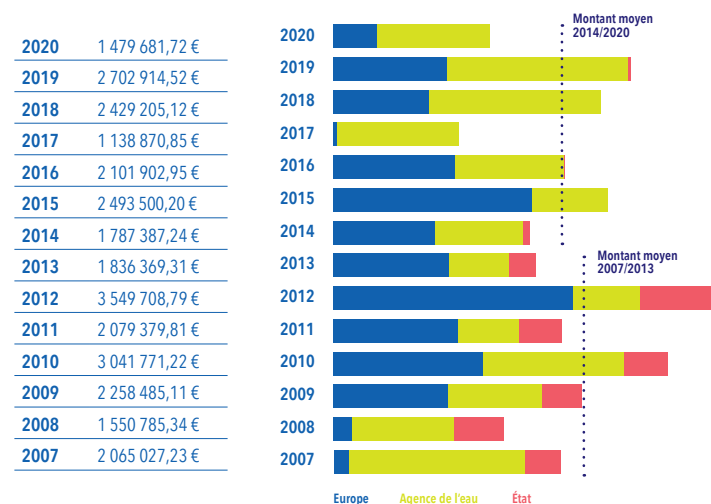
-



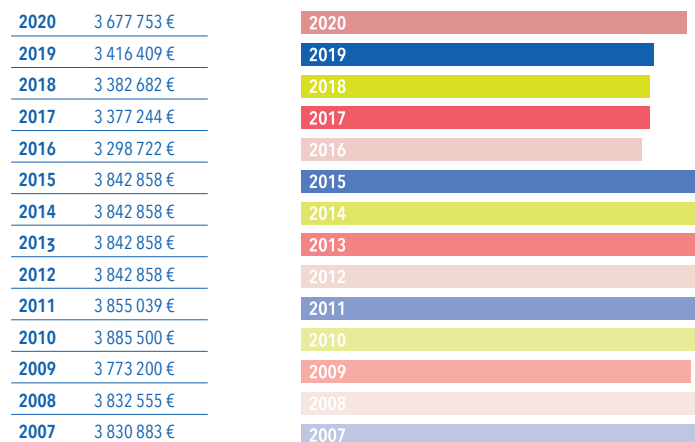
RÉDUCTION DE LA CONTRIBUTION DES COLLECTIVITÉS MEMBRES



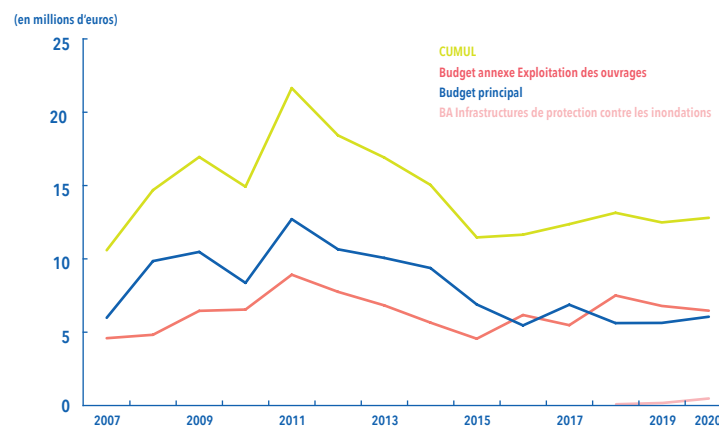
MOBILISATION DE COFINANCEMENTS (HORS SUBVENTIONS DES COLLECTIVITÉS MEMBRES)



MAÎTRISE DE L'ÉVOLUTION DU MONTANT DE LA REDEVANCE



ÉVOLUTION PLURIANNUELLE DES CA (BUDGETS PRINCIPAL & ANNEXES)



RÉPARTITION ET ÉVOLUTION DES PRINCIPAUX POSTES DE DÉPENSES

	2020
	Exploitation des ouvrages de Naussac et de Villerest
	Barrage Villerest 1 977 881 €
	Barrage & usine Naussac 3 554 508 €
	Modernisation de la gestion des crues et des étiages 844 112 €
	Gestion administrative de la redevance 32 075 €
	TOTAL EXPLOITATION DES OUVRAGES 6 408 575 €
	Évaluation et Gestion des Risques d'Inondations
	Infrastructures de protection contre les risques d'inondations* 386 895 €
	Accompagnement technique d'actions de prévention 136 663 €
	Appui aux propriétaires/gestionnaires de digues 233 460 €
	Appui collectivités SLGRI/TRI/PGRI 195 761 €
	952 780 €
	Aménagement et gestion des eaux
	Allier aval, Cher amont, Cher aval, Haut Allier, Loir, Loire amont, Loiret, Sioule, Yèvre Auron, Loire en Rhône-Alpes. Contrat territorial : Val d'Allier et Val de Cher. 1 586 547 €
	Milieux naturels 82 223 €
	1 668 770 €
	Recherche/Développement/Innovation
	Recherche - Développement - Innovation 223 320 €
	Frais d'intervention 81 679 €
	Restauration des poissons migrateurs 427 292 €
	Actions patrimoniales 55 235 €
	787 526 €
	Foncier
	Site de Chambonchard 65 €
	Site de Serre de la Fare 11 606 €
	Site du Veurdre 85 165 €
	96 836 €
	TOTAL ACTIONS DE BASSIN 3 505 912 €
	ADMINISTRATION 1 193 438 €
	GLOBAL 11 107 924 €

* création à l'été 2018 d'un budget annexe dédié, et abondement de celui-ci pour la 1^{ère} fois en 2019.

NOTIFICATION DES MARCHÉS



Objet du marché	N° de marché	Notifi- cation	Titulaire	Montant € HT (max)
TRAVAUX				
Travaux de fauchage et de débroussaillage de digues non domaniales de la Loire en Maine-et-Loire - Lot n°4 : Digue du Petit Louet	2020BAI05-04	15/09	SERPE SASU	2 900
Travaux de fauchage et de débroussaillage de digues non domaniales de la Loire en Maine-et-Loire. Lot n°3 Digue de Vernusson	2020BAI05-03	28/08	MOREAU ET ASSOCIES	4 262
Travaux de fauchage et de débroussaillage de digues non domaniales de la Loire en Maine-et-Loire : digues de Saumur	2020BAI07	15/09	MOREAU ET ASSOCIES	5 987
Travaux de reprise bétonnage - Villerest	2020BA02	01/07	NGE CENIE CIVIL	17 890
Travaux de renforcement du pied de la digue de Montjean sur Loire par enrochement sur le secteur du Guéteau	2020BAI09	22/09	COURANT SA	18 365
Travaux de fauchage et de débroussaillage de digues non domaniales de la Loire en Maine-et-Loire - Lot n°2 : Digues de Montjean-sur-Loire et Saint-Georges-sur-Loire	2020BAI05-02	09/09	BOCASEVRE ENVIRON- NEMENT	25 324

Objet du marché	N°de marché	Notifi- cation	Titulaire	Montant € HT (max)
Travaux de révision des centrales à huile du barrage de Naussac	2020BA09	28/12	IH FLUIDES	32 643
Travaux de métallerie - Villerest	2020BA06	29/07	NGE CENIE CIVIL	42 300
Travaux de réhabilitation du revêtement anticorrosion de la passerelle d'accès à la tour de prise (Naussac)	2020BA08	30/12	EXOPEINT	314 200
SERVICES				
Contrôles réglementaires Naussac (4 lots) Lot n°2 Contrôle périodique ascenseur	2020BA01-02	06/05	APAVE SU-DEUROPE SAS	480 (max 4 000 € HT)
Contrôles réglementaires Naussac (4 lots) Lot n°3 : Maintenance extincteurs	2020BA01-03	06/05	EUROFEU SERVICES	410 (max 12 000 € HT)
Amélioration des outils de modélisation des crues et des étiages - Lot n°2 : Amélioration de la prise en compte des gradients de tarissement dans l'application LOLLA	2020BA03-02	12/10	DELTACAD	3 996
Contrôles réglementaires Naussac (4 lots) Lot n°1 : Maintenance ascenseur	2020BA01-01	07/05	SARL AUVERGNE ASCENCEURS	4000 (max 20 000 € HT)
Amélioration des outils de modélisation des crues et des étiages Lot n°1 : Analyse et amélioration du modèle d'écoulement de GARHY	2020BA03-01	12/10	DELTACAD	5 234
Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la passation d'un marché informatique	2020BP09	23/06	AGITYS SAS	8 000
Investigations complémentaires sur les digues de Saint-Georges-sur-Loire et de Montjean-sur-Loire - Lot n°1 : Mission d'investigations géotechniques (G5).	2020BAI06-01	28/08	FONDASOL	8 470
Contrôles réglementaires Naussac (4 lots) Lot n°4 : Contrôles périodiques divers équipements (électriques, levages, etc.)"	2020BA01-04	07/05	BUREAU VERITAS	8760 (max 24 000 € HT)
Réalisation de livrets de vulgarisation	2020BP05-02	05/08	ARCOOP BALISE VERTE	9 010
Nettoyage et optimisation du logiciel GARHY	2020BA04	08/12	DELTACAD	9 719
Prestations topographiques - Digue du Petit Louet, digue de St-Georges-sur-Loire et digue de Vernusson	2020BAI03	30/06	GEOFIT EXPERT	10 675

Objet du marché	N°de marché	Notifi- cation	Titulaire	Montant € HT (max)
Investigations complémentaires sur les digues de Saint-Georges-sur-Loire et de Montjean-sur-Loire - Lot n°2 : Mission d'investigations géophysiques.	2020BAI06-02	28/08	GEO HYDRO INVESTIGATION	11 388
Acquisition, déploiement et maintenance de matériels informatiques - Lot n°3 : Assistance technique et délégations sur site	2020BP13-03	28/12	ADISTA	14 160
Plan de gestion de la végétation sur des systèmes d'endiguement non domaniaux de la Loire et du Cher - Lot n°2 : Dignes de Vierzon	2020BAI02-02	20/07	ARBEAU SOLUTIONS	14 917
Réalisation d'outils de communication - Lot n°1 : réalisation d'un nouveau numéro d'e-loire.tv	2019BP09-01	06/03	CTOUTVU	16 221
Analyse des scénarios et évaluation des coûts de gestion de digues ne protégeant pas ou peu d'enjeux	2020BP15	06/12	SCE	16 660
Réalisation et installation de deux expositions	2020BP02-01	06/07	GOODBY	18 945
Investigations et études géotechniques (G1+G5) digues du Val de Vernusson et du Val de Petit Louet	2020BAI04	27/08	ESIRIS	19 450
Étude de faisabilité concernant l'organe de restitution des faibles débits du barrage de Villerest	2020BA05	28/07	EMI INGENIERIE	20 130
Réalisation d'outils de communication - Lot n°2 : définition de deux stratégies de communication	2019BP09-02	13/01	ETAT D'ESPRIT	22 000
Étude d'évaluation du protocole de gestion volumétrique des eaux d'irrigation agricole du SAGE Yèvre-Auron	2020BP10	12/10	ANTEA	22 300
Mise en place d'un plan de circulation de crise des VL et PL en période d'inondation (PAPI NCG)	2020BP06	04/08	SARL CABINET CONSEIL LEXIS	25 000
Réalisation de documents print et numérique	2020BP05-01	25/08	GOODBY	25 727
Plan de gestion de la végétation sur les digues gérées par le CD 37	2020BAI11	10/12	ARBEAU SOLUTIONS	26 968
Étude bilan et évaluation prospective du volet " pollutions diffuses" - Contrat territorial Dhuy Loiret	2020BP01	29/04	SCE	28 090

Objet du marché	N°de marché	Notifi- cation	Titulaire	Montant € HT (max)
Réalisation de zooms territorialisés proposant la mise en œuvre de ZEC	2020BP11	08/10	ANTEA	32 250
Suivi de la qualité des eaux de la retenue de Naussac (lot n°2) 2020-2022	2019BA15-02	02/01	STE	33 660
Marché subséquent accord-cadre 2018BA15-01 (inspection subaquatique parement Villerest)	MS 2020-1	05/02	SARL SUB-C MARINE	34 810
Acquisition, déploiement et maintenance de matériels informatiques Lot n°2 : Postes de travail	2020BP13-02	25/12	AVITI	BdC 40 000 max
Suivi de la colonisation du bassin du Cher par l'anguille (2020)	2020BP03	10/06	ECOGEA	46 196
Étude bilan du contrat territorial val d'Allier alluvial - Évaluation et perspectives	2020BP08	29/09	GEONAT	46 930
Études géotechniques de stabilité des digues de Saumur et Saint-Hilaire-Saint-Florent	2020BAI08	04/11	Groupement ARCADIS / SOLTECHNIC	48 856
Étude d'impacts socio-économiques du soutien d'étiage de l'Allier et de la Loire par les barrages de Naussac et Villerest	2019BP12	16/01	ECODE- CISION / EAUCEA	48 990
Suivi de la qualité des eaux de la retenue de Villerest (lot n°1) 2020-2022	2019BA15-01	02/01	STE	49 644
Développement d'une stratégie de communication sur le risque inondation à l'échelle du PAPI des vals de Loire dans la Nièvre, le Cher et le Giennois	2020BP02-02	06/07	MAYANE CREA&COM	49 903
Acquisition, déploiement et maintenance de matériels informatiques Lot 1 Infrastructures, serveurs, réseaux	2020BP13-01	28/12	ADISTA	75 069
Plan de gestion de la végétation sur des systèmes d'endiguement non domaniaux de la Loire et du Cher - Lot n°1 : Digues de Maine-et-Loire	2020BAI02-01	20/07	ARBEAU SOLUTIONS	79 639
Études réglementaires des digues de Vierzon	2020BAI01	12/05	ARTELIA SAS	81 300
Étude de réduction des risques de dysfonctionnement sédimentaire associés à la capture de l'Allier par les gravières de Lamothe et Mirefleurs	2019BP05	30/01	ARTELIA	110 900
Exploitation et surveillance des ouvrages de Naussac	2019BA19	05/03	BRL EXPLOI- TATION	1 327 540

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

EFFECTIF
SUR DES POSTES
PERMANENTS

45

AGENTS
(25 TITULAIRES)
AU 31 DÉCEMBRE 2020

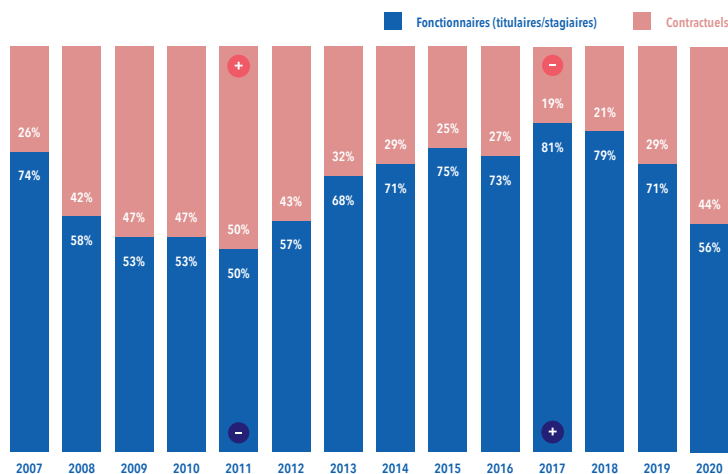


MOYENNE
D'ÂGE | 38
ANS

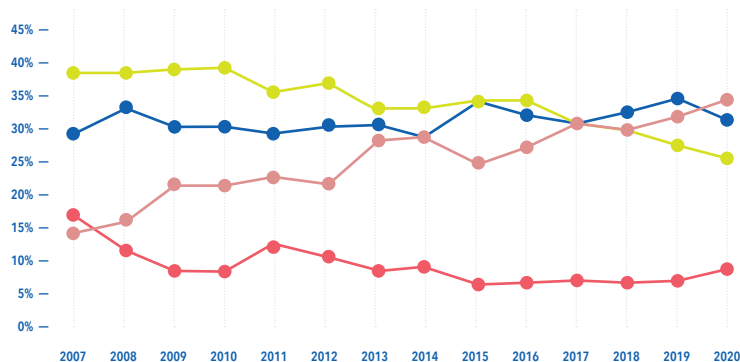
42
JOURS

DE FORMATION DONT
ONT BÉNÉFICIÉ LES AGENTS

ÉVOLUTION DE LA RÉPARTITION FONCTIONNAIRES/CONTRACTUELS

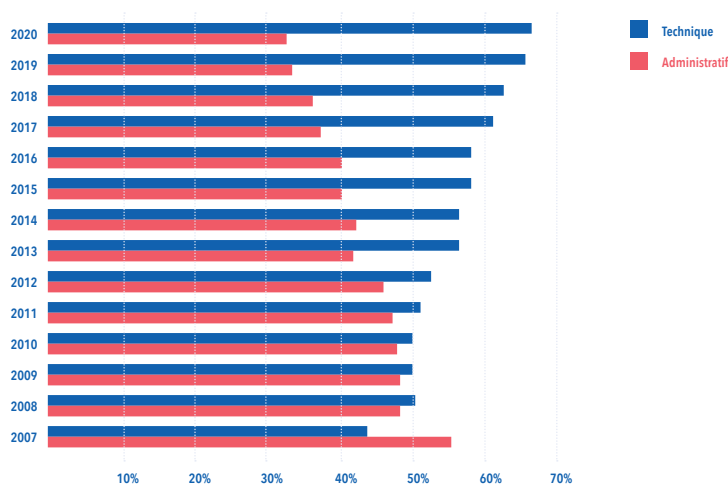


POURCENTAGES DE L'EFFECTIF HOMMES/FEMMES PAR FILIÈRE SUR L'EFFECTIF TOTAL

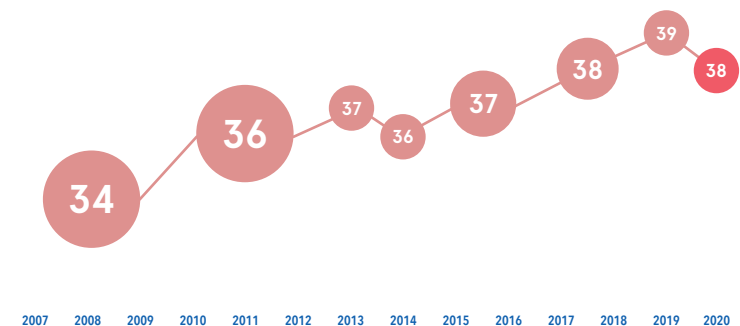


Administratif hommes Administratif femmes Technique hommes Technique femmes

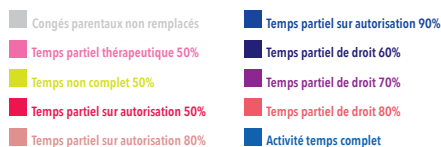
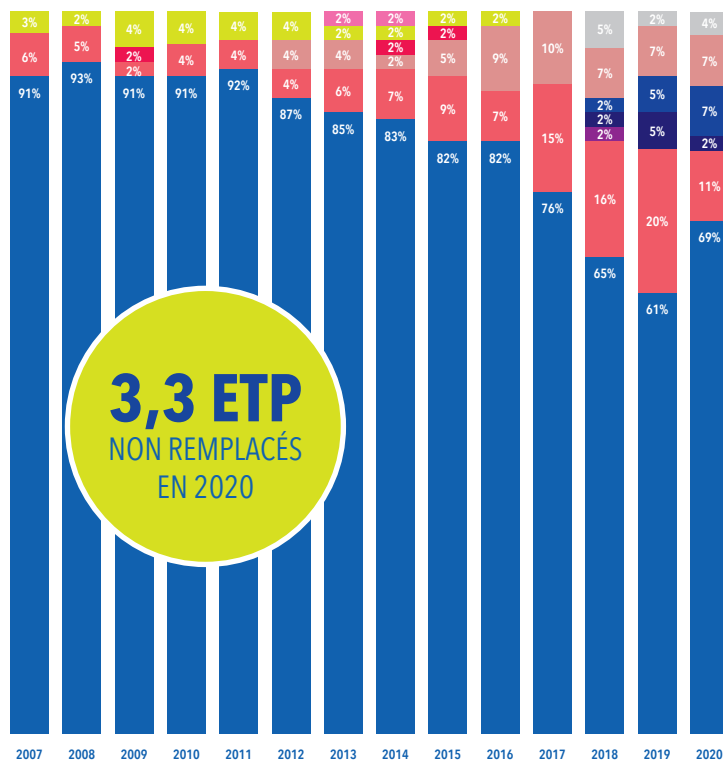
ÉVOLUTION DE LA RÉPARTITION PAR FILIÈRE



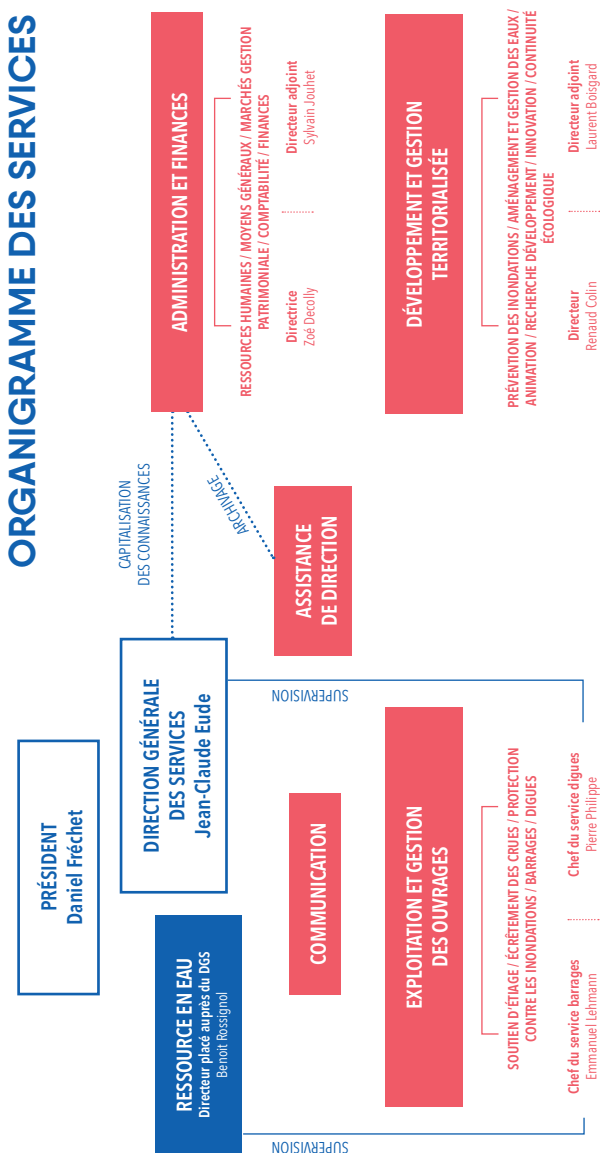
ÉVOLUTION DE LA MOYENNE D'ÂGE



RÉPARTITION DU TEMPS DE TRAVAIL DES AGENTS



ORGANIGRAMME DES SERVICES



DÉPARTS

Chargé d'exploitation du barrage de Naussac (remplacement)

ARRIVÉES

AU TITRE DU BESOIN DES SERVICES :

Chargé.es de mission :

« Dignes »
« Préfiguration du contrat territorial du Haut-Allier »
« Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau Allier aval »

RECRUTEMENT

• sur vacance du poste :

Chef du service des barrages

Chargé.es de mission :

SAGE Cher amont
SAGE Loiret
SAGE Loir
SAGE Cher aval

Portage technique du contrat de gestion globale de la ressource sur les périmètres des SAGE Cher amont et Yèvre-Auron

Chargé.es d'opération :

Études relatives aux barrages et appui à l'exploitation
Dignes Loire aval
Administration et finances des SAGE Cher amont et Yèvre-Auron

• pour remplacement momentané d'agents « empêchés » :

Chargée de mission du SAGE du Haut-Allier

• par voie de contrats de projet

Chargé.es d'opération :

Étude zones humides
SAGE Allier aval et Sioule
GEMAPI sur le territoire de trois EPCI lozériens

• 2 apprentis :

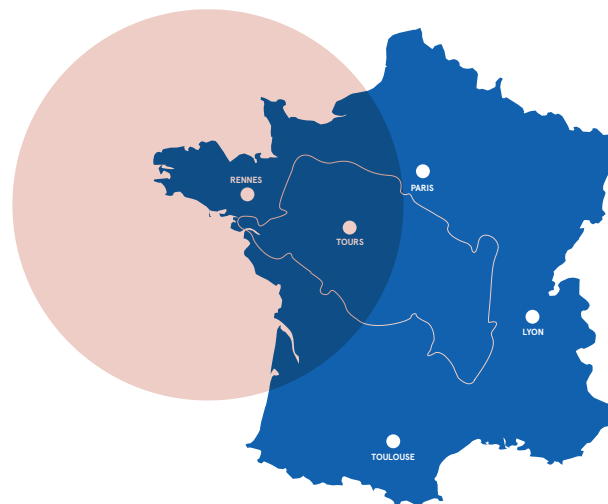
au sein du service « Barrages »
et du service « Dignes »

NOTA BENE

RENFORTS TEMPORAIRES

2 techniciens électromécaniciens (continuité d'activité, à titre palliatif, dans l'attente du nouvel exploitant du barrage de Naussac)

Chargée d'opération « Études zones humides SIOULE »



STAGES :

- Master II Géographie des changements Environnementaux et Paysagers (Toulouse) : *Accompagnement dans l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies territorialisées de gestion du risque d'inondation*

- École d'ingénieur de la Ville de PARIS : *Approfondissement du diagnostic de territoire et préparation du dossier du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) complet des Vals d'Authion et de la Loire*

- Master Sciences de l'eau - hydrosystèmes et bassins versants (Tours) : *Terrain et SIG : surveillance et mise en conformité de digues de Loire aval*

- 5^{ème} année (Master) École Nationale Supérieure d'Architecture de Bretagne (Rennes) : *Mise en perspective opérationnelle de la question de la constructibilité en zone inondable*

- Master M2 mention sciences de l'eau parcours gestion des habitats et des bassins versants (Lyon) et Master Biodiversité, écologie et évolution (Rennes) : *Inventaire des zones humides sur la partie aval du bassin de la Sioule*

- Master gestion de l'environnement - Géosystèmes environnementaux (Lyon) : *caractérisation des prélèvements du canal de Berry sur le territoire du CTG2Q Cher*

- Contrat de collaboration de recherche avec l'École d'Ingénieur Polytechnique de Tours : *travaux de recherche relatifs :*

- la valorisation des potentialités des zones d'expansion de crues sur le bassin du Cher aval
- les retenues de substitution et impact des prélèvements hivernaux
- la colonisation des milieux aquatiques présents dans le périmètre des SAGE Cher amont et Cher aval par les espèces exotiques envahissantes, animales et végétales



Un outil des collectivités
au service du développement durable
du bassin de la Loire et ses affluents

2 quai du Fort Alleaume - CS 55 708
45057 - ORLÉANS CEDEX
Tél : 02 46 47 03 21 - Fax : 09 70 65 01 06
direction@eptb-loire.fr

www.eptb-loire.fr